

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 25.00  
Pour les Ligeurs . . 20 00  
Etranger . . . . . 30.00  
Pour les Ligeurs . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. Gobelins 28-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux :  
c/c 218.28, PARIS

SOMMAIRE

## L'AFFAIRE STAVISKY

I. — Une résolution du Comité central

II. — La vérité sur la Justice

UN JURISTE

## CONTRE LE FASCISME ET LA GUERRE

Une controverse

F. CHALLAYE, A. BERTHET, "LA LIBERTA"

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.



## COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété complantée de fleurs, de plantes exotiques, d'arbres fruitiers. Terrasses, Treilles de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

**Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour vos bains de mer ou pour des excursions en montagne.**  
Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses.  
Recommandé par le « Touring Club »

Ligueurs de la Seine,  
Ligueurs de province,  
l'artiste photographe bien connu du Tout Paris  
vous accueillera en ami:

## STUDIO D'ART BORIS

59, Rue Saint-Antoine - Paris-4<sup>e</sup>

Téléphone : ARCHIVES 06-10

“ La Maison Antonin ESTABLET ”  
à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES  
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions

**MIEL surfin** Postaux - 3 ks. : 30 fr. ; 5 ks. : 48 fr. ;  
10 ks. : 94 fr. ; franco gare.  
ROBER, apiculteur, Boisredon (Char.-Inf.).

**ALBERT AÉLION**

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE  
MEMBRE DE L'ACADEMIE DU DEVOUEMENT NATIONAL  
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUTS TRIBUNAUX  
TOUTS PROCÈS ET RECOURS A FORFAIT

téléph. PROV. 41-75

3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)



**UNE FORTUNE ?** dans les 25 millions de lots non réclamés du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Chemins de fer, etc, publiés avec tous les tirages (Lots et Pairs) chaque dimanche. Abonné 1 an, 15 fr. JOURNAL TIRAGES FINANCIERS, Bureau P. C. n° 6, Faubourg Montmartre - Paris

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

République Française

**BONS DU TRESOR 5 %**

REMBOURSABLES

(au choix du porteur)

Au pair, le 5 janvier, 1939 ou à 1.050 fr. par Bon de 1.000 fr.  
le 5 janvier 1944, ou à 1.100 fr. par Bon de 1.000 fr.  
le 5 janvier 1949.

Remboursement anticipé possible, par le Trésor : au pair, le 5 janvier 1939 ; à 101 % de la valeur nominale, du 6 janvier 1939 au 5 janvier 1940 ; à 102 % de la valeur nominale, du 6 janvier 1940 au 5 janvier 1941 ; et ainsi de suite jusqu'à 110 % de la valeur nominale, du 6 janv. 1948 au 5 janv. 1949.

**EXEMPTS DE TOUTES TAXES SPECIALES**  
sur les Valeurs Mobilières

Les coupons semestriels — de 25 fr. par 1.000 fr. de capital nominal — seront payables le 5 janvier et le 5 juillet de chaque année

**Prix d'émission : 975 francs**  
par Bon de 1.000 francs

**AU GRE DU SOUSCRIPTEUR :**

Bcns. AU PORTEUR ou A ORDRE de 1.000 ou 5.000 francs

**ON SOUSCRIT AUX CAISSES SUIVANTES :**

Ministère des Finances (Service des Emissions, Pavillon de Flore). — Recette centrale des Finances et Recettes-Perceptions de la Seine. — Trésoreries générales. — Recettes des Finances. — Perceptions. — Recettes des Postes et Télégraphes. — Banque de France. — Banques et Etablissements de Crédit.

**CONVOIS - TRANSPORTS FUNÈBRES - MARBRERIE**

PIERRE - GRANIT

## Maison LÉVI-RIVET

24, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3<sup>e</sup>) -- Téléph. : ARCHIVES 54-97, 59-96  
(Jour et nuit)

AVEC LE MINIMUM DE FRAIS, toutes les formalités et démarches sont évitées aux familles.  
Incinérations, Exhumations, Embauments, Règlements de convois et cérémonies de tous cultes.

Acquisition de terrains, Construction de sépultures, Monuments tous genres, Gravure d'inscriptions, Agrandissement de tous caveaux

CONDITIONS SPÉCIALES AUX FAMILLES DES LIGUEURS



# L'AFFAIRE STAVISKY

## Résolution du Comité central

En présence du scandale de l'affaire Stavisky,

Le Comité central fait sienne la résolution prise, dès le 5 janvier, par le Bureau de la Ligue, demandant au gouvernement de procéder à une enquête totale et impartiale sur toute l'affaire, de ne se laisser arrêter par aucune considération de personnes ou de partis, et d'appeler toutes les rigueurs de la loi sur les coupables.

Il rappelle, avec le programme d'Amiens (1933) pour la défense de la démocratie contre les puissances d'argent, ses propositions antérieures pour l'indépendance de la magistrature, la subordination de la police au pouvoir judiciaire, les incompatibilités parlementaires, la répression efficace de la diffamation et du chantage — propositions et programme dont l'application eût rendu impossible le scandale actuel.

Il se prononce une fois de plus pour les mesures nécessaires à la protection de l'épargne (notamment l'interdiction absolue du démarchage, la réforme de la loi de 1867 sur les sociétés et la vérification des comptes de toutes sociétés anonymes et des banques par des agents publics, spécialisés et responsables) — à la séparation de la justice et de la politique — à la réforme des mœurs de presse.

Pour cette réforme de la presse, le Comité repousse tout projet qui, en soustrayant au jury d'Assises la connaissance des diffamations visant le président de la République, les ministres, les parlementaires et les très hauts fonctionnaires, éluderait le contrôle des pouvoirs par l'opinion. Mais, soucieux de garantir la liberté d'expression à la fois contre les abus du pouvoir, contre la dictature occulte des Intérêts économiques et contre toute espèce de corruption, nationale ou étrangère, il demande que les journaux soient tenus de publier leurs comptes et les noms de leurs actionnaires, de façon à rendre publique l'origine de leurs ressources.

\* \*

En ce qui concerne les responsabilités du scandale et les leçons qui s'en dégagent :

La Ligue des Droits de l'Homme prend acte des déclarations du gouvernement, de l'engagement pris par lui d'apporter toute la lumière, de rechercher toutes les responsabilités et de frapper tous les coupables.

La Ligue constate qu'un escroc déjà condamné n'a pu continuer ses opérations, les amplifier et s'acquérir à la fois prestige et puissance, que par la collaboration de personnalités représentatives (ancien ambassadeur, général en retraite, président d'Union d'anciens combattants, etc...) — par le concours d'une presse vénale — par l'appui d'avocats parlementaires — par la recommandation efficace d'un ministre du Travail — et surtout par l'inertie de la magistrature et de la police.

La Ligue se refuse à prendre parti dans la querelle des deux polices : si la Sûreté géne



rale a donné une carte à l'escroc et n'a pas su le retrouver vivant, le Préfet de Police lui a donné audience et a négligé d'avertir utilement ses dupes ; ses services l'ont muni d'un faux passeport et l'ont laissé s'échapper de Paris.

La Ligue s'élève contre l'exploitation abjecte du scandale par les diffamateurs qui cherchent moins à découvrir les coupables qu'à discréditer le régime. Elle rappelle que l'impunité de l'escroc remonte au temps où les partis de gauche étaient éloignés du pouvoir — que des facilités lui ont été données sur l'ordre exprès d'un ministre du Cartel des Droites — et que la République n'a pas de leçons de probité à recevoir des hommes et des partis qui ont couvert les compromissions de l'affaire Oustric et les trafics de l'Aéropostale.

La Ligue ne s'associe pas aux campagnes intéressées contre le régime démocratique et parlementaire. Elle ne confond pas une minorité de parlementaires défailants avec la masse des élus probes et dignes. Elle sait que le pillage de l'épargne et des fonds publics, et le trafic d'influence, non seulement ne sont pas inhérents aux pays de démocratie, mais que ces pratiques malhonnêtes bénéficient, au contraire, dans les régimes de dictature, de chances plus grandes d'étouffement et d'impunité. Elle affirme sa conviction que l'honnêteté publique trouve sa meilleure sauvegarde dans les institutions de liberté.

Elle entend, en revanche, que les régimes de liberté donnent l'exemple d'une probité intransigeante. Elle demande aux partis de démocratie de faire leur police morale — aux parlementaires honnêtes de se montrer sans indulgence pour les défailances des autres. Les électeurs auront d'autant plus d'autorité pour imposer cette sévérité nécessaire, s'ils commencent par s'abstenir eux-mêmes de sollicitations et de démarches en vue de faveurs personnelles.

La Ligue exige des pouvoirs publics une répression juste et entière qui, dans le respect des garanties de la défense, ne laisse ni coupable ni incapable, si haut placé soit-il, à l'abri de sanctions administratives ou de poursuites judiciaires — la réorganisation des services inférieurs à leur tâche — enfin, les réformes qu'elle préconise pour l'assainissement politique, pour le redressement de la moralité publique et pour la défense de l'intérêt collectif dans la sauvegarde des libertés essentielles.

A cette action de salubrité, indispensable au salut du régime, la Ligue invite les élus de la démocratie.

(18 janvier 1934.)

## UN SUCCÈS DE LA LIGUE

### L'AFFAIRE ADAM SERA SOUMISE A LA COUR DE CASSATION

Depuis 1905, la Ligue poursuit inlassablement la réparation d'une erreur judiciaire commise en 1891 par la Cour d'assises des Vosges. Accusés du meurtre de la veuve Barthélemy, leur pensionnaire, les époux Adam et leur fils Justin furent condamnés aux travaux forcés. Les parents moururent ; le fils obtint sa grâce et consacra sa vie à établir l'innocence de sa famille. De longues et patientes recherches lui permirent de découvrir tout un ensemble de faits et de témoignages nouveaux. La Ligue demanda à maintes re-

prises la revision du procès ; ses requêtes furent rejetées.

Le 18 janvier dernier, M. Henri Guernut, vice-président de la Ligue, et président du Groupe parlementaire, portait l'affaire pour la seconde fois à la tribune de la Chambre. Il rappelait qu'une enquête officielle avait établi les faits sur lesquels étaient fondées nos demandes de revision, que le Procureur général près la Cour de Nancy avait donné un avis favorable et que, néanmoins, la Commission consultative siégeant au Ministère de la Justice s'était toujours refusée à transmettre le dossier à la Cour de Cassation.

Le ministre de la Justice a promis de saisir la Cour de Cassation.



# LIBRES OPINIONS\*

## LA VÉRITÉ SUR LA JUSTICE

Par UN JURISTE

A propos du scandale Stavisky, essayons de faire le point, de raisonner de sang-froid et de parler de choses que nous connaissons. Au moins, présenterons-nous en la matière l'attrait de la singularité. Posons un premier diagnostic : la maladie de réformer sans cesse, d'abroger des lois vénérables et de violer des principes de base, est arrivée à l'état aigu. A propos de chaque « fait divers », toutes les institutions sont discutées et tout le corps de notre législation remis en question. Le mal des changements ministériels n'est rien à côté de l'instabilité de nos lois et de notre organisation administrative. Des journalistes de vingt ans, ignorant toute l'histoire — sauf la sportive — mettent sans y prendre garde en péril le fruit des expériences passées, le patrimoine des réflexions de générations entières de philosophes et de criminalistes et appellent « réformes » des systèmes abandonnés depuis cent ans ou des sornettes invraisemblables.

Que les gens se calment donc et se préservent du prurit à la mode des modifications perpétuelles. La trêve des inventions, demandée avec tant de pénétration par Duhamel, est difficile à imposer, mais la trêve des réformes, d'une nécessité non moins impérieuse, est aisée à accomplir. La Ligue a quelque qualité pour parler ainsi : elle a pour dogme une déclaration vieille de cent quarante ans et qui cependant demeure — jamais ce ne fut plus apparent — dans l'ordre national et dans l'ordre international le seul statut honorable de l'individu et des peuples.

Ayant professé notre doctrine en face de l'un des maux du siècle, examinons les faits. Le scandale Stavisky a mis en lumière vive pour la foule que l'administration de la justice avait des faiblesses pour la force dominatrice des hommes politiques, et que l'impunité pouvait s'assurer avec quelques centaines de millions habilement employés, surtout si l'on savait d'ament honorer — afin de vivre longtemps... en liberté — certains avocats parlementaires. Là-dessus, de bonne ou mauvaise foi, une partie de la presse et l'opinion sont entrées en « transes » et le délire de la peur a atteint députés, hauts fonctionnaires, ministres.

\*\*\*

Que commandaient le bon sens et l'équité ? De chercher, non la cause occasionnelle du mal, mais les raisons de sa nocivité. Il est péril de supposer, par exemple, qu'en défendant aux avocats investis d'un mandat d'exercer leur profession, on évitera

\*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

des interventions politiques. Ce ne sont pas les influences qu'il faut sottement pourchasser, c'est l'indépendance de la magistrature qu'il faut assurer. Si le juge demeure accessible, qu'importe de fermer certains accès : d'autres s'ouvriront.

Or, qu'a fait le gouvernement ? Au lieu de fortifier cette indépendance et de la fortifier *erga omnes*, il a comme premier remède, comme secours d'urgence, violé cette indépendance avec la vigueur tranquille que donne l'entraînement. Le gouvernement qui avait, lors de la catastrophe de Lagry, dirigé personnellement l'enquête, qui était intervenu à tous les moments de l'instruction, qui, pour faciliter sa tâche et celle des journalistes, avait institué à côté de l'instruction de Meaux une instruction à Paris, était en pleine action lorsque survint, pour le grand soulagement des malheureux ingénieurs de la Compagnie de l'Est, un plus grand objet pour ses initiatives. Sa première fut de donner des ordres aux tribunaux et le président du Conseil, au cours de la séance du 12 janvier, où il a fait preuve d'une autorité et d'un courage de grande classe, s'est donné l'apparence de tenir la magistrature pour l'agent discipliné du pouvoir exécutif. « J'ai arrêté celui-ci ». « J'ai arrêté celui-là ». « Ce n'est pas sous mon gouvernement qu'Oustric a été mis en liberté provisoire ». « Maintenant, M. François-Marsal sera jugé ! ». Tels étaient ses propos à la tribune de la Chambre et ils emplissaient de tristesse tous les vrais amis de la Justice et des Régimes.

Nous croyions modestement que seul le juge d'instruction disposait du droit d'arrêter ou de libérer un citoyen et de renvoyer un prévenu en correctionnelle. Nous croyions que seuls les tribunaux fixaient leurs audiences et qu'ils ne pouvaient jamais être inquiétés pour leurs jugements, recevoir de réprimandes de la part du président du Conseil et être livrés, même morts, aux hontes d'une publicité injurieuse, par provision, avant toute enquête. Nous croyions que le pouvoir judiciaire était l'égal du pouvoir exécutif et que le pouvoir exécutif n'était pas responsable devant les Chambres des décisions judiciaires.

En vérité, au lieu de renforcer l'indépendance de la magistrature, on l'asservit davantage, et pour y parvenir on aggrave l'abus dont péra la justice si l'on n'y met terme. Cet abus, le public ne le soupçonne même pas, car il ignore que la magistrature n'est pas un corps uniforme. Sous le nom de magistrats sont désignées deux classes, absolument distinctes, par leur rôle et par leur statut. Il y a les magistrats proprement dits : c'est-à-dire les juges d'une indépendance de principe absolue, n'ayant



de comptes à rendre à personne, maîtres de leurs décisions et couverts contre le pouvoir par l'inamovibilité : c'est la magistrature assise. C'est elle dont la séparation des pouvoirs garantit l'autonomie. Il y a à côté d'eux, au-dessous d'eux, au « Parquet », les avocats du gouvernement, aux ordres de l'exécutif, qui défendent la thèse du gouvernement de l'Etat et sont chargés de poursuivre les crimes et les délits, c'est-à-dire de les déférer aux juges. C'est la magistrature debout, révocable *ad nutum*.

Donc, dans les principes, les ministres, les parlementaires, non seulement n'ont pas d'action sur les tribunaux, sur les juges d'instruction, mais ils n'ont le droit de leur donner ni directives, ni injonctions ; ils ne peuvent rien sur eux et bien peu pour eux ou contre eux. Mais le gouvernement et, par lui, les députés influents peuvent tout sur les procureurs de la République et les procureurs généraux. Par un travail d'encerclement, qui s'est singulièrement accéléré dans ses effets depuis quelques années, le Pouvoir exécutif a réussi à mettre la main sur une partie de la magistrature assise en instituant au profit des procureurs une suprématie illégale sur le siège. A la Seine, le procureur a transformé le juge d'instruction, qui devrait statuer en maître sur les demandes du Parquet, en véritable subordonné. Le procureur est le chef, le grand chef de quarante-cinq juges d'instruction ; chaque juge est sous sa coupe. C'est le procureur qui désigne le juge qu'il lui plaît pour chaque affaire. A son gré, il distribuera les dossiers selon les capacités qu'il reconnaîtra à chacun, selon aussi le plus ou moins de conformité qu'il apercevra entre les vues du juge et les siennes (1).

Pas un juge n'osera rendre une décision non conforme aux réquisitions du Parquet. Il est des exemples retentissants. Dans une affaire aux incultivations multiples, trente-cinq juges d'instruction avaient été désignés : tous rendirent la même ordonnance avec un ensemble qui eût été émouvant s'ils avaient formulé la vérité qui est une. Le malheur est que les trente-cinq juges avaient commis une erreur de droit si patente qu'on renonça, en appel, à la défendre.

\*\*

Au reste, pour accomplir un renversement de puissances, de tout temps on a procédé par des empiètements successifs, imperceptibles pour le profane. Ainsi fait-on. Ce n'est plus, à la Seine, le président du tribunal qui assure l'avancement des magistrats chargés de l'instruction, c'est-à-dire de ceux dont l'impartialité est la seule garantie de la liberté et de l'honneur des justiciables. C'est le procureur, c'est-à-dire le Pouvoir exécutif. Le président du tribunal a, en fait, abdiqué entre ses mains. Ah ! si le Pouvoir exécutif est mangé quelque peu par le législatif, il se reconforte en mangeant à son tour le judiciaire. C'est le procureur qui fixe les heures de travail, les vacances des juges d'instruction. Ce magistrat qu'autrefois

(1) Cf. un remarquable article paru dans les *Débats*, daté du 12 janvier 1934.

un professeur de droit, M. Bufnoir, appelait l'homme le plus puissant de France, est un simple collaborateur du substitut, un fort petit monsieur à côté, par exemple, du chef tout-puissant de la Section financière, simple substitut qui lui devrait cependant le pas et se présenter devant lui en requérant !

A la Seine, le procureur n'est pas seulement le maître du juge qui instruit, il est le vrai supérieur hiérarchique des juges qui composent la juridiction de jugement. Il intervient dans le choix des présidents des Chambres correctionnelles et il dirige chaque dossier sur la section qui, par sa composition, lui paraît la plus convenable. C'est lui qui, pour l'avancement, appréciera les magistrats, c'est lui qui, par les substituts d'audience, aura sur la décision finale une action, d'une force irrésistible dans certains cas. Et toute cette puissance, le procureur ne l'exercera pas librement — le mal serait moindre, car il est d'excellents procureurs. Il ne l'exercera, cette puissance, que conformément aux volontés transmises par la Chancellerie ou dans la crainte des plaintes de toutes les autorités devant lesquelles s'apeurent les ministères, qui ont le désir, assez fréquent — n'est-il pas vrai — de durer ?

Et voilà pourquoi un homme politique influent qui a plutôt moins de chances de succès devant une Chambre civile que le bon avocat uniquement adonné à sa profession, obtiendra, dans les cabinets des juges et aux audiences correctionnelles, de ces facilités dont l'affaire Stavisky est un exemple simplement plus vif et mieux exploité qu'un autre.

Un tribunal correctionnel ne résistera à des demandes de remises d'un personnage consulaire que s'il a le sentiment de ne pas créer d'ennuis au procureur de la République, c'est-à-dire s'il est soutenu par le substitut et le substitut n'agira que si le procureur le lui a demandé. Qu'un président ou un juge d'instruction contrecarre un avocat revêtu d'un mandat public, celui-ci se précipitera chez le procureur général ou place Vendôme, fera éclater sa fureur et le maladroît magistrat, convoqué par ses chefs, se verra interrogé avec une ironie un peu méprisante et demander avec sévérité s'il se croit toujours en province pour montrer une rigueur de si mauvais goût.

Ayant précisé le moyen par quoi la confusion des pouvoirs est obtenue au bénéfice de l'exécutif, serf lui-même du législatif, est-il besoin d'indiquer les remèdes ? Il suffira de suivre la méthode exactement inverse de celle que les Chambres ont approuvée. Il conviendra de restaurer la hiérarchie judiciaire, de remettre le Parquet à sa place, de laisser le juge pénal rendre la justice en pleine liberté, et non au gré des fantaisies politiciennes. Il est grand temps d'agir, si l'on ne veut pas voir transformer la justice en un instrument du parti au pouvoir.

Comment assurer cette liberté au point de vue pratique ? En retirant toute action au procureur sur les juges chargés de fonctions correctionnelles ou criminelles. Le juge d'instruction doit dépendre uniquement du président du tribunal et, à la Seine, il ne devrait, à côté du président, avoir d'autre chef direct que le juge doyen. Le juge doyen de-



vrait seul distribuer les dossiers et le président de Chambre correctionnelle le plus ancien aurait seul qualité pour répartir les affaires entre les diverses chambres correctionnelles. Désormais, plus de directives données aux juges rassemblés dans le cabinet d'un substitut, plus de courses perpétuelles des juges auprès des services du Parquet, plus de procureur passant l'essentiel de sa journée au téléphone à répondre à la Chancellerie.

\* \* \*

Minces réformes ? Elles suffiront, car les magistrats libérés apparaîtront sous leur vraie valeur et donneront leur mesure. Elles auront des effets infiniment heureux. Elles feront notamment disparaître plusieurs sources de scandales qu'il convient de dénoncer.

Le quatrième pouvoir, la Presse, rentrera dans le rang. Elle est au moins aussi pernicieuse que les parlementaires. Comme eux, elle agit sur les juges en menaçant procureurs et ministres et quand une affaire est commencée il n'est pas d'excès qu'elle n'exige et qu'elle n'obtienne, hélas ! pour assurer un plus gros tirage. On pourrait poser en principe, que, dès qu'une affaire pénale mérite en soi, ou par la pénurie de nouvelles, les honneurs de la première page, aucune des règles de la procédure criminelle n'est plus tolérée, si elle gêne tant soit peu les nécessités commerciales des grands journaux. De la minute où le gouvernement devra s'incliner devant la volonté des juges d'instruction, la Presse devra s'incliner elle aussi et le Parquet délivré de la terreur de mécontenter un reporter rageur, pourra réfléchir et étudier les dossiers. Il pourra aussi organiser des services d'ordre qui empêcheront que des photographes violant les enceintes de justice et troublant témoins et inculpés, publient les visages torturés des victimes et ne respectent aucune douleur, aucune pudeur, aucune disgrâce.

Autre bienfait, et non des moindres : le Parquet débarrassé de la hantise des interventions politiques, ne passant plus ses journées à rédiger des rapports à la Chancellerie, pourra s'adonner à sa vraie besogne : réprimer les crimes et les délits. A la Seine, depuis des années, les pratiques sont lamentables. Pour des raisons diverses, le fait d'être victime d'un délit ou d'un crime, de porter plainte, ne déclenche plus aucune action de ceux dont c'est cependant l'essentielle fonction de l'exercer. Aucune enquête sérieuse ne sera faite, aucune instruction ne sera ouverte, si la victime

d'une escroquerie, d'un abus de confiance, de faux, de menaces de mort, de chantage, ne se constitue pas partie civile et ne consigne pas des fonds importants. Et de la minute où une affaire est « *entre parties* », elle n'intéresse plus le Parquet, donc le juge d'instruction qui ne pense jamais que selon les vues du Parquet. La partie civile, non seulement ne reçoit des magistrats aucun concours, non seulement la police ne l'aide en rien, mais elle est considérée avec défaveur, et il est extrêmement rare que les substitués ne la tiennent pas pour « aussi peu intéressante que l'inculpé ». Telle est la formule — et les non-lieu de pleuvir. C'est ce malthusianisme des affaires pénales qui est la cause certaine de l'impunité, de l'audace des écumeurs de la petite épargne, des maîtres chanteurs et autres diffamateurs. Cette situation a été singulièrement aggravée par la « réforme » de 1930 qui, appliquée avec une ardeur que ne connaît pas la loi sur la liberté individuelle, réduit toutes les informations à une inculpation contre X... Ainsi, pendant les délais monstrueux des expertises, des escrocs, nommément désignés dans des plaintes, ne sont même pas l'objet d'une instruction nominative.

Enfin, le juge d'instruction restauré dans son prestige et dans ses droits dirigera les enquêtes alors qu'aujourd'hui, réduit le plus souvent à jouer les utilités, il se contente d'enregistrer les résultats obtenus par la police qui, dans la meilleure hypothèse, est elle aussi un organe du pouvoir exécutif.

\* \* \*

Il convient de conclure. Si l'on veut de bonne foi épurer le fonctionnement de la justice, obtenir qu'elle parvienne aux fins pour lesquelles elle est instituée, il faut assurer la séparation des pouvoirs, base organique du régime républicain. Il faut assurer le maintien rigoureux des pouvoirs exécutif et législatif dans leur souveraineté propre et les contraindre à respecter la souveraineté des juridictions de jugement. Il faut renoncer à transformer les magistrats en instruments du parti momentanément majoritaire, et les affaires en cours en moyens de représailles ou en monnaies d'échanges.

Le prestige d'un pays — l'Angleterre en est le meilleur exemple — ne se mesure pas à sa puissance d'écrasement des individus, mais au respect de la liberté, et il n'est pas de liberté sans juge indépendant. Souhaitons que la France retrouve cette liberté et la sauvegarde.

UN JURISTE.

EN VENTE  
CONGRÈS NATIONAL  
DE  
1933

Compte rendu sténographique

Prix : 15 francs

En vente dans nos bureaux : 27, rue Jean-Dolent,  
Paris XIV<sup>e</sup>,

LISEZ ET FAITES LIRE L'

HISTOIRE SOMMAIRE  
DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH

Un volume : 6 francs.

(Réduction de 30 % aux Sections)



CE QU'ON DIT DE NOUS

# CONTRE LE FASCISME ET LA GUERRE

Par F. CHALLAYE, A. BERTHET, "LA LIBERTÀ"

*Nous avons publié* Contre le fascisme et la guerre *deux articles de* MM. ANDRÉ BERTHET et FÉLICIEN CHALLAYE (Cahiers du 20 novembre 1933, p. 680 et 683) *et un article du Secrétaire général* (Cahiers des 20 et 30 novembre, pp. 689 et 704).

*Les articles de* MM. Berthet et Challaye *ont fait l'objet, dans la* Libertà, *journal de la Concentration antifasciste, de réflexions que nous avons reproduites* (Cahiers du 10 décembre, p. 730) *sous le titre « Ce qu'on dit de nous ».*

*A la suite de cette publication, nous avons reçu de* M. FÉLICIEN CHALLAYE *la lettre suivante :*

« Mon cher Secrétaire général,

« Je n'ai pas eu l'intention de répondre à votre *Mise au point* qui portait sur une question d'ordre général. Mais l'article de la *Libertà*, que vous avez reproduit, me concerne *personnellement* et pourrait donner sur moi des idées fausses, s'il n'était pas discuté.

« Aussi, je vous demande avec insistance de faire paraître ma réponse, ci-jointe, à la *Libertà* au prochain numéro des *Cahiers*, dans les conditions où a paru l'article du journal antifasciste italien. »

*Bien que la réplique de* M. Félicien Challaye *ait paru déjà dans la* Libertà, *nous nous faisons un devoir de la reproduire ici.*

*Nous avons, d'autre part, avisé* M. André Berthet *de cette réplique de* M. Challaye, *en lui faisant connaître que le droit de réponse lui appartenait également :* M. Berthet *nous a envoyé l'article qu'on lira plus bas.*

*Nous avons enfin, conformément à l'usage, communiqué les répliques de* MM. Berthet et Challaye *à la rédaction de la* Libertà, *en lui réservant, comme il est de droit, la latitude d'une dernière réponse qui mettra fin à la controverse.*

*Nous publions donc ci-dessous : 1° l'article de* M. Félicien Challaye ; 2° *la réponse de la* Libertà *à* M. Challaye ; 3° *l'article de* M. Berthet ; 4° *la réponse à cet article, que nous fait parvenir la rédaction de la* Libertà. — N. D. L. R.

## I. — ARTICLE DE M. FÉLICIEN CHALLAYE

Mes chers Camarades,

Je n'ai pas l'habitude de répondre aux articles qui peuvent m'être consacrés. Cependant, je tiens à faire exception pour des proscrits auxquels va ma respectueuse sympathie. Je vous remercie de l'estime qu'exprime à mon égard votre article. En toute conscience, je ne crois pas avoir démérité.

Je suis, je reste ardemment anti-fasciste. Le fascisme m'apparaît toujours comme la pire violence au service des préjugés les plus rétrogrades et des intérêts les moins légitimes. Dans mon dernier livre, *Le christianisme et nous*, j'ai écrit, page 270, signalant la collusion de la papauté et du fascisme italien : « Mussolini a beau avoir inspiré l'assassinat de l'héroïque tribun Matteotti et du doux philosophe Amendola, il a beau faire passer sur tout un peuple un régime d'étouffante tyrannie et de lâche espionnage, etc., etc. » ; et à la page 209 du même livre, cherchant l'exemple de la plus belle mort que je connaisse, je cite le sacrifice héroïque du poète aviateur anti-fasciste italien, Lauro de Bosis.

Il m'est arrivé déjà bien des fois, et il m'arrivera sans doute encore, de participer à des réunions contre le fascisme italien. Le dimanche 12 février dernier, dans une localité voisine de ma demeure, à Chatou, à la demande des organisateurs, j'ai participé à la création d'un groupe antifasciste italien.

Vous vous méprenez sur la portée de la phrase où j'ai indiqué que l'on a justifié la défense nationale par la nécessité d'empêcher Mussolini de venir arrêter chez nous les proscrits. C'est une allusion à une phrase de l'un de ces pacifistes qui sont partisans de la défense nationale par les armes et qui légitiment ainsi les moyens de guerre, par conséquent la guerre elle-même. Il se plaisait à dire : « Que feriez-vous si Mussolini nous menace d'une guerre, au cas où nous ne livrerions pas les réfugiés anti-fascistes ? » A quoi j'ai toujours répondu : « Nous ne les livrerons jamais ; mais une menace de ce genre, purement hypothétique, ne justifierait pas le crime de la guerre ni la criminelle sottise de la préparation de la guerre. Que Mussolini vienne les chercher chez nous ! »



Vous me demandez de déclarer ouvertement si je demande aux proscrits italiens de quitter la France. Je n'ai jamais eu une aussi basse pensée.

Je suis particulièrement désireux de lutter contre l'extension en France du fascisme. Si j'ai donné mon nom et un peu de mon temps à l'organisation de *Front commun*, c'est parce que je considère que ce nouveau groupement est celui qui peut le plus efficacement lutter contre ce danger.

Les événements d'Allemagne n'ont pas du tout changé mon point de vue. Je condamne le fascisme allemand comme le fascisme italien. Je m'étonne cependant que vous vous indigniez de ce que j'ai écrit sur les *campes de travail*. Ne les avez-vous pas confondus avec les camps de concentration ?

J'ai adhéré dès sa formation au *Comité d'aide aux victimes du fascisme hitlérien*, bien que je sois loin d'approuver tous les détails de son programme et de son action. Mais il me semble qu'ici le bien l'emporte quand même sur le mal.

Si vous n'avez pas trouvé l'expression nuancée de ces sentiments dans mon article des *Cahiers des Droits de l'Homme*, c'est parce que j'ai dû en couper une partie pour répondre aux exigences du secrétaire général. Dans notre Ligue égalitaire, seul le secrétaire général a le droit d'écrire un article de huit pages, baptisé d'ailleurs « mise au point ». Dans la brochure où je reprendrai les idées essentielles de cet article, j'affirmerai que nous devons tout faire pour les proscrits, tout, sauf laisser leur légitime rancune séparer davantage les peuples et risquer d'amener la guerre (1).

Tel est, en effet, le point essentiel. Le grave devoir actuel me paraît être de concilier la lutte pour la liberté et la lutte contre la guerre.

De ce qu'un grand nombre d'innocentes victimes ont été meurtries dans leur chair, lésées dans leurs intérêts, blessées dans leurs sentiments par les dictatures mussolinienne et hitlérienne, ce n'est pas une raison pour ajouter à leurs souffrances les souffrances, les destructions, les morts infiniment plus nombreuses qu'entraînerait aujourd'hui une guerre contre l'Italie ou contre l'Allemagne.

Vous écrivez : « La vie d'un seul homme est aussi sacrée que celle d'un million d'hommes. » Je ne pense pas que, pour venger la mort de quelques hommes, il faille en faire massacrer un million. Pour éviter l'assassinat d'innombrables jeunes hommes ou plutôt, en conséquence de la guerre chimique, l'assassinat d'innombrables êtres humains de tout âge, je suis d'avis qu'on s'entende

(1) Dans le texte publié par la *Liberté*, une partie des lignes ci-dessus a été retranchée, nos amis italiens ayant considéré qu'elle mettait en cause la Ligue française des Droits de l'Homme et son Secrétaire général. Nous les remercions bien cordialement de leur amicale préoccupation, mais nous n'éprouvons aucun embarras à publier intégralement le texte de M. Félicien Challaye et à y répondre :

1° Sous le titre de *Mise au point*, le Secrétaire général de la Ligue française a publié un article, non pas de 8 pages, mais de 9. Cet article était écrit en contre-partie des deux articles de MM. Berthet et Challaye,

même avec l'assassin de Matteoti. Vous reconnaissez d'ailleurs vous-même que cette thèse est « très défendable ». Mais s'il faut tout faire pour éviter la guerre, il faut ne pas la préparer en entretenant la psychose de guerre.

La seule question qui nous sépare, c'est votre thèse que le fascisme est nécessairement belliqueux et la démocratie nécessairement pacifique. Cette thèse ne me paraît pas justifiée par les faits.

A diverses reprises, Mussolini a proposé de réduire son armée et sa marine, si la France en faisait autant. Jamais les gouvernants de la démocratie française, hypocrites défenseurs du désarmement à Genève, n'ont répondu à cet appel. Ils n'ont pas davantage répondu lorsque le chancelier Hitler a proposé de détruire la dernière des mitrailleuses et de renvoyer le dernier soldat si la France veut en faire autant.

La démocratie française a jadis mis à sa tête un Raymond Poincaré qui, d'accord avec le tzarisme russe, a méthodiquement préparé la guerre de revanche de 1914. Et l'une des guerres les plus récentes, n'est-ce pas celle que la démocratie française vient de faire aux tribus du Sud marocain en la baptisant « opérations de pacification » ?

Je conclus, mes chers Camarades, qu'il faut s'entendre avec tous les peuples, essayer de s'entendre même avec les pires gouvernements pour tâcher d'empêcher toute guerre, la guerre étant le crime des crimes, le mal par excellence, le mal absolu.

Je vous serais reconnaissant de publier cette lettre dans la prochaine édition de votre journal. Je demande également la publication de cette lettre aux *Cahiers des Droits de l'Homme* qui ont fait paraître votre article.

Croyez à mes sentiments sympathiques et dévoués.

FÉLICIEEN CHALLAYE.

## II. — REPONSE DE LA « LIBERTÉ » A M. CHALLAYE

Nous sommes heureux de donner l'hospitalité à la lettre que M. Félicien Challaye nous fait l'hon-

neur de nous adresser. Elle est composée de 9 pages. Distribution « égalitaire », s'il en fut...

2° La phrase elliptique de M. Challaye donnerait à croire, contre sa pensée, que le Secrétaire général exerce une censure sur ses articles, ce qui n'est pas. Il lui a été demandé seulement d'abrégier un article trop long, afin de pouvoir le faire paraître dans le même numéro que l'article de M. Berthet. Mais M. Challaye est resté entièrement libre de faire cette abréviation à son gré.

3° Au moment où M. Challaye se prêtait de fort bonne grâce à l'invitation d'abrégier qui lui était faite par le Secrétaire général, il a demandé à celui-ci s'il n'éprouvait aucun scrupule à publier un article aussi hardi et aussi vif. Le Secrétaire général lui a répondu qu'il ne l'avait pas encore lu, mais que, sans le lire, il s'engageait d'avance à le publier quel qu'il fût, du moment qu'il portait la signature de Félicien Challaye.

Car la direction des *Cahiers* n'est pas seulement « égalitaire » : elle est également libérale. — N.D.L.R.



neur de nous adresser, en lui présentant en même temps nos excuses si — décidés à ne pas laisser le débat s'engager au delà du terrain des idées — nous en retranchons deux lignes qui mettraient en cause la *Ligue française des Droits de l'Homme* et son secrétaire Emile Kahn, à qui nous attachent les plus solides liens d'amitié et de reconnaissance.

Nous n'avons jamais douté des sentiments antifascistes de M. Félicien Challaye, dont nous avons lu avec émotion le témoignage de sympathie qu'il offre à la mémoire de Matteotti (qui, cependant, ne fut pas un « tribun », mais plutôt un argumentateur redoutable, précis et documenté) et de Giovanni Amendola (militant fier et malheureux, plutôt que « doux philosophe ») pas plus — nous osons l'espérer — qu'il ne met en doute la sincérité de nos sentiments pacifistes.

L'objet de la discussion n'est pas là. Il ne s'agit pas de prouver l'amour des uns et des autres pour la Paix et pour la Liberté. Il s'agit de savoir quels sont les moyens les plus efficaces pour servir et pour défendre ces deux idées généreuses.

\* \* \*

Tous nos efforts tendent à concilier ces deux grands principes, de façon à pouvoir les défendre tous deux à la fois, sans être mis dans l'alternative tragique de sacrifier l'un à l'autre.

Nous pensons qu'il ne faut pas, pour éviter la guerre, consentir à l'assassinat de la Liberté; de même qu'il ne faut pas déclencher la guerre pour défendre la Liberté. Il n'y a pas de guerre libérale pas plus qu'il n'y a de paix réactionnaire.

C'est pourquoi notre intransigeance vis-à-vis de la guerre n'est égalée que par notre intransigeance vis-à-vis du Fascisme.

Le Fascisme est totalitaire : notre opposition en présence du Fascisme est aussi totalitaire. Un exemple. « Camps de travail »?... Non, nous ne nous sommes pas mépris sur ce qu'à ce sujet a écrit M. Challaye ! Nous pensons tout simplement que, là où les travailleurs ne se concentrent pas *spontanément*, puisqu'ils sont forcés de se concentrer, il n'y a pas des « camps de concentration » tout court. Camps de travail = camps de concentration. Voilà pourquoi nous ne partageons pas les sympathies de M. Challaye pour les « Camps de travail ».

Nous nous sommes expliqués par un exemple. Est-ce suffisant ?

C'est seulement en se plaçant de notre point de vue que les idées de Paix et de Liberté peuvent marcher ensemble. Si l'on fait des concessions au Fascisme sur le terrain de la liberté, on les lui fait en même temps sur le terrain de la paix.

Combattre le Fascisme, c'est combattre non seulement la réaction, mais aussi la guerre.

Nous sommes donc bien loin d'invoquer la guerre contre le Fascisme, puisque c'est aussi parce qu'il représente un danger pour la Paix, que nous le combattons.

Nous affirmons tout simplement que si le Fas-

cisme déclençait la guerre pour porter plus loin ses frontières, il ne faudrait pas lui laisser la voie libre. Le devoir des peuples menacés par lui serait, dans ce cas, de lui résister; le devoir des peuples opprimés par lui serait de s'insurger. Mais où commencerait, dans ce cas, la guerre civile que M. Challaye admet, et où la guerre militaire qu'il n'admet pas? Contre le Fascisme envahisseur, toute résistance serait, n'importe sous quelle forme, une guerre civile. Si on légitime l'insurrection contre l'oppression fasciste, pourquoi condamnerait-on une résistance destinée à éviter cette oppression ?

M. Challaye se rendra compte du bien-fondé de notre argumentation, s'il veut bien relever ce qu'il vient d'écrire au sujet des proscrits. « J'ai toujours répondu : — Nous ne les livrerons jamais... Que Mussolini vienne les chercher chez nous... » Nous pensons que M. Mussolini, s'il voulait de nous, ne viendrait pas nous chercher personnellement : il enverrait probablement quelqu'un : une petite armée, par exemple... Est-ce que M. Challaye nous ferait le tort de supposer que nous nous laisserions cueillir tout doucement comme ça?...

Nous avons déjà essayé de la non-résistance à la poussée fasciste, hélas!... Et alors ? Alors M. Challaye n'a qu'à tirer les conséquences...

\* \* \*

Mais tout cela n'est qu'hypothèse, heureusement; d'autant plus qu'à aucun moment la question des proscrits n'a été soulevée par nous. Nous pouvons même ajouter que, pour nous, elle n'existe pas, et que, si un jour elle se posait, les proscrits sauraient la résoudre sans gêner personne.

Le problème est ailleurs.

Après avoir menacé la guerre, le Fascisme propose le désarmement. Devons-nous refuser de traiter avec lui? Non. Pour *éviter* la guerre en aboutissant à une trêve, il faut traiter avec n'importe qui. Mais nous dénonçons l'erreur de ceux qui confondent la trêve avec la *paix*. Celle-ci est, par définition, éternelle : c'est en quoi elle se distingue de la trêve qui n'est que provisoire. Cela revient à dire que, lorsqu'on traite avec le fascisme, on peut espérer *éviter* la guerre (c'est pour cela qu'on doit traiter), mais on ne doit pas se faire l'illusion de pouvoir *réaliser* la *paix*.

C'est contre cette illusion que nous mettons en garde nos amis, pour qu'ils sachent que la lutte pour la conquête de la Paix ne sera victorieuse que le jour où la victoire couronnera aussi celle pour la Liberté.

Il ne suffit pas de désarmer les hommes pour assurer la paix au monde : il faut aussi, et surtout, désarmer les esprits. Le Fascisme — régime de guerre civile — ne favorisera jamais ce désarmement. Qu'on interroge à ce sujet les jeunes italiennes et allemandes; qu'on aille dans leurs écoles, qu'on lise les livres qui servent à leur instruction, qu'on visite leurs *campings*, leurs casernes, leurs cercles... Arrachez les armes aux mains des hommes : vous n'aurez rien fait si leurs esprits continuent à être armés de haine. Le matériel humain



remplacera le matériel mécanique. C'est le nombre qui décidera du destin de l'humanité.

\* \* \*

M. Challaye ne croit pas que le Fascisme est nécessairement belliqueux. Nous venons de prouver le contraire. Mais s'il est vrai, ainsi que le croyait Jaurès, que le capitalisme porte dans son sein la guerre comme le nuage porte la foudre, et s'il est vrai — ainsi qu'on le pense au *Front commun*, dont fait partie M. Challaye — que le Fascisme est la plus féroce manifestation du capitalisme, la menace qu'il présente pour la paix n'apparaît que plus grande. Aussi nous réservons le maximum de notre réaction pour le maximum de danger.

D'accord que la Démocratie n'est pas nécessairement la paix. D'ailleurs, nous n'avons jamais écrit rien de semblable. Mais elle n'est pas nécessairement la guerre. Et c'est déjà beaucoup.

La paix n'existera que dans une démocratie *entièrement réalisée* : c'est pourquoi nous défendons, contre le Fascisme, aussi bien le minimum de libertés démocratiques que le maximum de justice sociale existant, à l'heure actuelle, dans le vaste monde.

Nous ne voulons pas venger la vie d'un seul homme ni défendre celle de quelques hommes. Nous affirmons que, lorsque les grands principes d'où dépend le bonheur de l'humanité tout entière sont en jeu, on ne doit pas se livrer à des calculs dont la base est nécessairement le mépris de la vie humaine. Celle-ci est aussi sacrée dans les individus que dans les masses. Et nous la défendons, en effet, au nom de la Liberté et au nom de la Paix, *uti singuli et uti universi*.

#### LA LIBERTÉ.

### III. — ARTICLE DE M. BERTHET

L'article de *Liberté*, reproduit par les *Cahiers*, m'oblige à une *mise au point* indispensable. Si, en effet, je ne partage pas le point de vue de nos amis italiens — et celui d'Emile Kahn — à propos de la lutte contre le fascisme et contre la guerre, il importe du moins de bien préciser qu'aucune sorte de complaisance honteuse à l'égard du fascisme ne saurait entrer dans mon attitude. Cela, il faut malheureusement le dire, avant rien autre chose, puisque Emile Kahn ne craignait pas d'écrire (*Cahiers* du 30/11) : « *Le souci de ménager les fascismes du dehors entraîne fatalement à la justification de leurs actes — et plus loin. Du silence à l'excuse, de l'excuse à l'approbation — est-on bien sûr de n'avoir pas déjà glissé sur cette pente?* »

Une explication nouvelle est donc nécessaire.

Le débat se trouvant maintenant porté « *devant la conscience des ligueurs* », il est bon que chacun ait la liberté de dire toute sa pensée — sans l'ombre d'un malentendu possible — à l'égard de problèmes aussi angoissants que complexes.

\* \* \*

*Liberté* écrit excellentement que le plébiscite allemand est une « *manifestation de folie collective* ». Je suis tout à fait d'accord. Mais une telle mani-

festation pose à mon sens deux questions essentielles : celle de ses causes et celle de ses remèdes.

Les causes? Une pareille étude ne me semble nullement une « *diversion* » dépourvue d'intérêt. En bonne logique, le problème des responsabilités du succès de l'hitlérisme, la recherche des causes profondes du « *mal* », doit précéder le choix du remède susceptible d'être utilisé avec quelque efficacité. Puisque nous entendons nous préserver de la « *peste... brune...* », il convient d'abord de nous demander comment pareille épidémie a pu naître et se développer avec une telle ampleur. Organisme débile, propice à l'invasion des microbes? Carence, impuissance du corps médical? Faillite de la thérapeutique dont on a fait usage? Je maintiens que ces différentes questions doivent être posées, qu'il faut y répondre clairement, à la lumière des faits, sans quoi nous risquons fort, en refusant les leçons de l'expérience, d'être contaminés à notre tour.

J'ai examiné, trop brièvement d'ailleurs, dans mon article, ce problème des responsabilités (1). Je n'y reviendrai pas. Mais je ne saurais trop demander à nos collègues d'y réfléchir.

Après les causes, les remèdes. A l'intérieur, nous aurons le devoir d'envisager une action médicale préventive, et j'en dirai un mot pour terminer. A l'extérieur, il s'agit de définir notre attitude en face d'une Allemagne « *malade* ».....

Puisque folie il y a, la consultation d'un spécialiste s'impose. Dans son remarquable article, le Dr Legrain, médecin-chef des asiles d'aliénés de la Seine, a déjà répondu. Son autorité, n'est-ce pas, est indiscutable? Alors, écoutez :

« *Il est des temps où il faut avoir la sagesse d'envisager ce qui calme au lieu de ce qui irrite. J'ai foi que la chose est possible sans y perdre un atome de dignité. Une nation mystifiée voit rouge. Les sages ont-ils le droit de voir rouge aussi? En face des fous et des malades, il faut des sages et des médecins. Que ceux-ci aient l'œil fixé sur les origines réelles du grand malaise et se demandent si quelque iniquité ne s'est point glissée dans les traités d'après-guerre sous lesquels gémissent encore tant de nations vaincues.*

« *La justice est la suprême génératrice des apaisements.* »

C'est exactement l'idée que j'avais exprimée en demandant que l'on fasse preuve, vis-à-vis de l'Allemagne hitlérienne, de « *raison et de sagesse* ». Cette modération ne me semble pas seulement indispensable sur le plan international pour éviter qu'un conflit ne dégénère en guerre, mais sur le plan national, dans notre lutte contre l'hitlérisme. Comme tout régime de dictature, ce dernier a besoin d'un certain climat pour se développer. Il a besoin de se sentir entouré d'adversaires, d'ennemis pour maintenir la température de son nationalisme. Une attitude d'opposition violente, ou le simple refus de

(1) Il faut lire, à ce sujet, le beau livre de Georg Bernhard : *Suicide de la République allemande*. La République allemande est morte, faute de républicains dignes de ce nom.



conversations directes, apporte inévitablement de l'eau au moulin de Hitler. Elle groupe plus solidement les masses hitlériennes derrière le « chef » contre l'étranger si celui-ci entend demeurer dans une réserve hostile. Et c'est à ce moment-là qu'apparaît le véritable danger. Car il faut tout craindre d'une « folie collective » qui trouve en face d'elle, non des apaisements nécessaires, mais des excitations déplorables...

C'est la raison pour laquelle, amis de la *Libertà*, j'ai qualifié « d'abominable » la campagne de la grande presse contre l'Italie, il y a quelques années. Je viens de relire une série de coupures qui sont des plus caractéristiques à cet égard. Et j'écris encore « abominable » — non parce que cette campagne dénonçait les crimes de Mussolini — mais parce qu'elle a créé une psychose de guerre qui fut immédiatement exploitée par les munitionnaires. J'écris « abominable » parce qu'à la faveur de cet épouvantail — Hitler est l'épouvantail 1933 — on a augmenté le budget de la guerre pour la plus grande joie des Schneider... Et parce qu'après avoir stigmatisé le « César de Carnaval », on célèbre maintenant — et je m'en réjouis d'ailleurs — l'amitié franco-italienne!...

Voulez-vous parier, à moins que la catastrophe ne vienne, que nous verrons notre démocratie française, d'ici quelques années, en la personne de ses représentants, magnifier le génie créateur du chancelier Hitler à peu près comme M. Henri de Jouvenel, retour de Rome, a parlé de Mussolini?

En attendant, les marchands de canons auront fait leurs petites affaires. Et ce ne sera pas sans préjudice pour cette paix qu'à tout prix, il faut sauver...

\* \* \*

Plus loin, *Libertà* écrit :

« Il ne faut jamais oublier, lorsqu'on traite avec le fascisme, que le fascisme, tôt ou tard, c'est la guerre! »

Nous voici en présence des « vraies divergences ». Je considère, quant à moi, que le fascisme n'est pas plus une certitude de guerre que notre démocratie bourgeoise une garantie de paix.

A l'unanimité, le Congrès d'Amiens a approuvé le rapport de Georges Michon sur les puissances d'argent contre la démocratie. Et que disait Georges Michon?

« Simplement ceci : les puissances d'argent sont maîtresses du parlement, de l'armée, de la diplomatie, de la presse. Elles nous imposent la politique extérieure qu'elles désirent. Et le rapporteur rappelait avec force cette phrase de Francis de Pressensé, toujours d'actualité : « Ce qui caractérise la situation actuelle, c'est que nous n'avons plus en face de nous des adversaires francs, mais des hommes qui servent l'idée des nationalistes avec un masque de républicains. » Avec la diplomatie secrète, notre démocratie asservie emploie les mêmes procédés de politique extérieure que ceux de la monarchie et de l'empire.

J'approuve entièrement ce réquisitoire de Geor-

ges Michon. Tous les congressistes l'ont approuvé avec moi.

*Libertà* aurait-il, pour sa part, quelques réserves à formuler?

Ce serait mon tour de dire que son article a été reproduit par les *Cahiers*, « probablement en hommage à ses généreuses traditions de libéralisme... et non pour ce qu'il contient de pensée commune à la majorité des ligueurs ».

Mais j'admets que *Libertà* soit d'accord avec la majorité sur ce point. Je me demande alors par quelle subtilité de raisonnement, ayant accepté de condamner les pratiques de notre démocratie en matière de politique extérieure, il se laisse aller à chercher un appui sur ces mêmes pratiques pour combattre la menace de guerre des dictatures.

Je me demande comment il peut, au nom de la paix, dénoncer un danger qui réside autant chez le régime d'outre-Rhin que chez celui que nous subissons?

Ce qui me chiffonne — et je le dis tout net — c'est que l'on stigmatise l'un sans trop penser à l'autre.

C'est que l'on accable le premier en ménageant tellement le second qu'une sorte de solidarité en faveur de ce dernier semble s'offrir à nos yeux, solidarité regrettable autant qu'inadmissible.

Mais si l'on est convaincu que le « fascisme, tôt ou tard, c'est la guerre », si l'on est persuadé qu'il porte seul les responsabilités essentielles d'un conflit éventuel, alors, il n'y a plus une minute à perdre. Il faut se préparer activement en vue de la « der des der » ou prendre immédiatement l'offensive avant que l'ennemi soit en possession de toutes ses forces...

Est-ce cela que veut *Libertà* ?

J'attends encore qu'il définisse clairement sa position.

De telles conceptions font, malheureusement, à l'heure présente, de terribles ravages. Henri de Man les dénonçait, ces jours derniers, en mettant ses camarades en garde contre la nouvelle vague de folie qui déferle dans le camp des pacifistes. Les conséquences sont des plus dangereuses, ainsi que je le montrais dans une brochure (2) et dans le dernier numéro de la revue le *Combat marxiste*. Personne n'ose plus parler, aujourd'hui, de réductions de crédits militaires. Evidemment, L'opinion publique, ameutée contre Hitler, ne comprendrait plus...

C'est du beau travail! En quelques mois, les pacifistes eux-mêmes ont anéanti les résultats de quinze années d'efforts, d'inlassable propagande! Quinze années, pendant lesquelles, tous, nous avons fait le procès du vieil adage : « Si tu veux la paix, prépare la guerre. »

Du moins, quelques-uns restent fidèles...

A part Félicien Challaye, il y a Armand Char-

(2) Pour sauver la paix, préface de André Philip, professeur à la Faculté de droit de Lyon. Editions Juhan, 129, rue Boileau, Lyon (1 fr.).



pentier, Georges Michon, Alexandre, Martel, Carrouet, Emery (pour ne citer que ceux-là) dont je viens de recevoir des lettres réconfortantes.

Il y a aussi Romain Rolland ! Ne m'écrivit-il pas (16-12-33) : « *Le combat, ce n'est point sur le terrain nationaliste que je le livre. J'ai dépassé, depuis longtemps, l'étape des nations ; et sur ce plan, il n'est point de solution : c'est la mêlée éternelle des orgueils de peuples, de races ou de civilisations. Elle n'aboutit qu'à la mutuelle destruction. C'est au-dessus de cette mêlée que je me suis tenu en 1914, et que je me tiendrai jusqu'à ma mort...* »

Et je suis tout à fait à l'aise, amis de Libertà, en aussi bonne compagnie.



Voilà pour la paix.

Je voudrais également étudier les causes du danger fasciste en France et les conditions de la victoire de la démocratie. Je ne dispose pas d'une place suffisante. Et je me borne à exprimer le souhait que ce double problème — rapports franco-allemands et lutte antifasciste — vienne à l'ordre du jour de notre prochain Congrès.

En attendant, je répète volontiers avec Emile Kahn « *qu'aucune conciliation n'est possible, aucun compromis concevable entre le fascisme et les droits de l'homme* ».

Je répète volontiers qu'il faut « *défendre la démocratie actuelle* ».

Mais j'ai la conviction profonde que le *statu quo* est impossible à conserver, que la seule défense des conquêtes de la démocratie est d'avance vouée à l'impuissance.

Certes, telle qu'elle est, à l'heure présente, « *la démocratie vaut mieux que le fascisme* ». Mais, ne l'oublions pas, c'est cette démocratie elle-même, avec ses injustices criantes, qui contient, en puissance, les germes de la dictature.

L'heure est venue de choisir entre la démocratie sociale et le fascisme.

Le choix fait, il faudra se jeter hardiment dans la bataille.

En ce qui me concerne, j'ai choisi.

Et lorsque j'adjure notre Ligue de sonner le réveil de toutes les forces démocratiques et de prendre résolument la tête d'un mouvement antifasciste, non pour conserver la démocratie dans le cadre du régime, mais pour construire une démocratie véritable sur les ruines du capitalisme, j'ai conscience de demeurer dans la tradition constante de la Ligue.

ANDRÉ BERTHET.

#### IV. — REPONSE DE LA « LIBERTA » A M. BERTHET

Nous ne pouvons pas donner purement et simplement acte à M. Berthet de l'explication qu'il fournit de sa phrase malheureuse au sujet de l'abominable campagne de la grande presse contre le fascisme italien, car le sophisme sur lequel repose la thèse de M. Berthet revient à chaque phrase de tout ce qu'il écrit.

M. Berthet admet, en effet, que le fascisme est un régime criminel ; mais il cloue au pilori de toutes les abominations ceux qui le dénoncent à la conscience universelle. Pourquoi ? Parce que ces dénonciations font l'affaire des munitionnaires, des militaristes et de tous ceux qui travaillent à créer une psychose de guerre ! La conclusion logique de cette argumentation, que nous n'appellerons pas subtile, devrait être la même à laquelle aboutit M. Challaye à propos de la guerre : somme toute, les inconvénients que présente la lutte contre le fascisme étant plus redoutables que le fascisme lui-même, il vaut mieux ne pas résister aux tendances dictatoriales qui se manifestent à l'heure actuelle dans différents pays européens.

M. Berthet n'arrive pas à cette conclusion d'ailleurs discutable et discutée : loin de là ; mais c'est précisément pour cela que son argumentation ne résiste pas à la critique, même la plus superficielle.

Quant à nous, notre constatation est assez simple : puisque c'est la présence du fascisme en Allemagne et en Italie qui permet aux munitionnaires et à leurs amis de déclencher les abominables campagnes de presse dont se plaint M. Berthet, il n'y a qu'une chose à faire : *c'est de combattre le fascisme aussi bien sur le plan national que sur le plan international.*

C'est justement en acceptant cette méthode qu'on pourra concilier la défense de la paix avec celle de la liberté.



En répondant à M. Challaye, nous nous sommes expliqués sur le passage de notre article, cité par M. Berthet : « *Le fascisme, tôt ou tard, c'est la guerre* ».

M. Berthet estime que l'aboutissement logique de cet aphorisme est la violence et il nous demande d'avoir le courage de le déclarer ouvertement. Nous ne manquons pas de courage et nous en avons fourni quelques preuves plutôt tangibles : c'est pour cela que nous avons l'honneur d'être des proscrits. *Scriptimus in eos qui possunt proscibere.* Mais, n'en déplaise à M. Berthet, nous ne sommes pas partisans de la guerre. Nous ne sommes pas du même avis que M. Berthet sur la façon de la combattre ; et voilà tout.

M. Berthet dit que « *les fascismes ont besoin de se sentir entourés d'adversaires, d'ennemis, pour maintenir la température de leur nationalisme* ». C'est exact. M. Berthet aurait même pu ajouter : « *et pour vivre !* ».

Pour éviter ce danger qu'allons-nous faire ? Devons-nous consentir des concessions au fascisme ? Ou devons-nous lui résister, tout en traitant avec lui, comme on traite avec les autres gouvernements ?

M. Berthet est du premier avis. Mais comment ne prévoit-il pas que, si on faisait aujourd'hui des concessions au fascisme, celui-ci deviendrait demain encore plus exigeant et demanderait des con-



cessions nouvelles ? Si, pour vivre, le fascisme « a besoin de se sentir entouré d'adversaires, d'ennemis, etc. », si ce besoin est l'essence même de sa raison d'être et le secret de son existence, il est évident que le fascisme, malgré toutes les concessions qu'on pourrait lui faire, continuerait à se chercher partout des adversaires et des ennemis.

...Et à fournir des arguments aux munitionnaires des autres pays...

En tout cas, il faudrait sortir du vague des formules abstraites. Quelles sont les concessions qui seraient susceptibles de désarmer le fascisme ? Le danger de guerre ne réside pas seulement dans les armements, car la guerre est ancienne comme le monde qui n'a connu les explosifs qu'assez tard (bien que toujours trop tôt) : il réside aussi dans les convoitises, les appétits, les ambitions des gouvernements et des peuples. Que propose-t-on pour apaiser l'Allemagne et l'Italie fascistes ? Qu'on expose enfin un programme précis ! Quant à nous, nous persistons à croire du fascisme que — pareil à la louve dantesque — après le repas il aura plus faim qu'avant :

*E dopo il pasto ha più fame di pria !*

Et nous ajoutons : il faut combattre le fascisme en lui opposant la *réalisation effective de la démocratie dans tous les domaines* (politique et social) et en l'isolant (moralement) dans le mépris de tous ceux qui ont le respect de la vie humaine (laquelle est à la base de l'idée de paix) ; comme il faudrait lui résister par tous les moyens s'il osait en-

vahir les pays où il y a encore un semblant de liberté.

\*\*\*

M. Berthet nous permettra de ne pas le suivre sur le terrain de la politique intérieure.

Nous avons parlé plus haut de *réalisation de la démocratie*, et cela suffit. Mais nous nous croyons en devoir de déclarer que la démocratie politique telle qu'elle existe dans certains pays, tout en étant défectueuse, n'est pas à mépriser. Ni en Italie ni en Allemagne, M. Berthet et ses amis n'auraient le droit d'exposer leurs idées. Or, pour supposer en eux une disposition quelconque à déprécier cette liberté, il faudrait admettre qu'ils considèrent comme inopérante et inutile la campagne qu'ils mènent contre la guerre et en faveur de la paix.

Le malaise, qui opprime bien des pacifistes, est déterminé par la considération que lorsqu'ils parlent en France, ils parlent au peuple français, tandis que lorsqu'ils s'adressent à l'Italie et à l'Allemagne, leurs paroles n'arrivent qu'aux oreilles de M. Mussolini et de M. Hitler.

M. Challaye disait très justement, il y a quelques jours, que c'est de l'entente des peuples que sortira la paix. C'est la vérité même. Et c'est ce que nous entendons dire lorsque nous affirmons que la paix ne pourra être garantie que par la démocratie.

Mais c'est précisément pour retrouver les peuples allemand et italien que nous combattons le fascisme. Car il n'y a plus de peuple, là où il y a des dictateurs.

LA LIBERTA.

## APPEL A NOS AMIS

### DES VÊTEMENTS POUR LES REFUGIES !

Beaucoup de proscrits ont dû fuir l'Allemagne sans pouvoir emporter le moindre bagage. Ils sont en France depuis mars ou avril. Les vêtements qu'ils portaient à leur arrivée sont complètement usés : les laisserez-vous dans ce dénûment ?

Un écrivain connu est, depuis plusieurs semaines, dans l'impossibilité de sortir : son unique costume est en loques.

Un commerçant, autrefois riche, est sans linge sous ses vêtements.

Vous avez tous du linge, des chaussures, des vêtements que vous ne portez plus et qui peuvent servir encore. Envoyez-les à l'*Entr'aide Européenne, 1, rue Pierre-Levée, Paris (11<sup>e</sup>)*. Nous nous chargerons de leur répartition. Si vous habitez Paris, écrivez à la Ligue, nous ferons prendre les vêtements chez vous.

L'hiver est rigoureux. Les réfugiés sont démunis de tout.

Ligueurs amis, songez à ceux qui avaient,

l'an dernier, un foyer confortable et qui éprouvent aujourd'hui la pire misère en exil !

### GRATUIT

Voulez-vous recevoir gratuitement les CAHIERS ? Adressez-nous cinq nouveaux abonnements.

TOUS LES LIGUEURS DOIVENT LIRE  
ET FAIRE LIRE LE

## LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, Léon BRUNSCHWIG, Émile GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUCLÉ, D. FAUCHER, Henri GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SIGARD DE PLAULOZES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait par FOUGERAT

Prix : 6 francs



# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### RÉÉLECTION DU BUREAU

Dans sa séance du 18 janvier, le Comité central a procédé au renouvellement de son Bureau.

Le Bureau sortant a été réélu en entier.

Votants : 46.

Ont obtenu :

**Président** : M. Victor Basch..... 44 voix

**Vice-présidents** :

MM. Henri Guernut ..... 40 —

A.-Ferdinand Hérold ..... 40 —

Paul Langevin ..... 40 —

Roger Picard ..... 38 —

Sicard de Plauzoles ..... 31 —

**Secrétaire général** : M. Emile Kahn 39 —

**Trésorier général** : M. César Chabrun 42 —

Les pouvoirs du Bureau expireront le 31 janvier 1935.

### AUX LIGUEURS DE LA SEINE

#### COMMEMORATION

#### DU 20<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE FRANCIS DE PRESSENSE

Le Congrès d'Amiens a décidé de commémorer Francis de Pressensé à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de sa mort survenue en janvier 1914.

Un numéro spécial des *Cahiers des Droits de l'Homme* sera consacré à la publication d'extraits des œuvres de Francis de Pressensé.

Une réunion commémorative aura lieu à la Salle Jean-Dolent, 27, rue Jean-Dolent (14<sup>e</sup>), le mercredi 31 janvier, à 20 h. 30, sous la présidence de M. Victor Basch, président de la Ligue. Y prendront notamment la parole : MM. Bouglé, directeur-adjoint de l'École normale supérieure, membre honoraire du Comité central ; Félicien Challaye, membre du Comité central ; A.-Ferdinand Hérold et Sicard de Plauzoles, vice-présidents de la Ligue ; Marius Moutet, député de la Drôme, membre du Comité central.

Les ligueurs de la Seine sont particulièrement et cordialement invités.

### COMITE CENTRAL

#### EXTRAITS

Séance du 21 décembre 1933

#### COMITÉ

Présidence de M. VICTOR BASCH

*Etaient présents* : MM. Victor Basch, président ; Henri Guernut, A.-F. Hérold, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Mmes Bloch et Suzanne Collette ; MM. Ancelle, Barthélemy, Bayet, Besnard, Caillaud, Challaye, Corcos, Delaist, Grumbach, Guerry, Hadamard, Michon, Moujet, Prudhommeaux.

*Eccusés* : MM. Langevin, Roger Picard, Chabrun, Appleton, Bourdon, Bozzi, Chénavier, Demons, Esmoin, Gueutal, Hésart, Joint, Kayser, Ramadier, Rouques, Rucart, Texier, Viollette.

**Procès-verbal** (Adoption). — Le procès-verbal de la séance du 16 novembre, mis aux voix, est adopté.

**Affiche** (Circulaire aux Sections). — M. Albert Bayet regrette que dans la circulaire que le secrétariat général a adressée aux Sections à propos de l'affiche (*Cahiers* 1933 p. 761 et 762), certains passages paraissent désavouer les collègues partisans de conversations directes avec l'Allemagne hitlérienne.

M. Emile Kahn rappelle que c'est le Comité central qui, dans sa séance du 19 octobre, a décidé de publier une affiche reproduisant les principaux passages de la résolution qui venait d'être votée. Pendant trois semaines, les Sections nous ont demandé un grand nombre de ces affiches, puis un arrêt s'est produit dans les demandes, (peut-être sous l'effet du manifeste au sujet duquel le Comité doit délibérer ce soir).

Le secrétariat a donc adressé aux Sections une circulaire pour leur démontrer l'utilité de l'affiche. (Voir *Cahiers* 1933, p. 761-762). Il a rappelé que la résolution du 19 octobre et l'affiche qui la résume, ont pour objet essentiel la résistance au nationalisme français dressé contre le désarmement, la solidarité internationale et la Société des Nations. Il a indiqué la nouvelle tactique de certains nationalistes (dont M. Ybar-negaray et le journal *Le Matin* se sont fait les interprètes), recommandant une entente directe avec Hitler sur la base d'un réarmement allemand accompagné d'un surarmement français. Rien d'analogue à la thèse des pacifistes dont a parlé M. Bayet, qui n'accepte de conversations avec l'Allemagne hitlérienne que dans le cadre de la Société des Nations et en vue du désarmement général et contrôlé. Sur ce point la résolution du 19 octobre et l'affiche sont parfaitement nettes. M. Kahn, sur ce même point, s'est déclaré publiquement d'accord avec M. Bayet, qui ne peut donc se sentir visé par la circulaire en question.

**Comité central** (Date des séances). — M. Caillaud regrette que la séance du Comité central qui devait avoir lieu normalement le 7 décembre ait été remise au 14, puis au 21. Il s'étonne de l'ordre du jour de la séance de ce soir et craint de voir le Comité faire le procès de certains collègues et distribuer des blâmes.

Il regrette aussi de voir figurer pour la quatrième fois à l'ordre du jour la question de l'objection de conscience. Le Comité a adopté un projet de service civil présenté par M. A. Philip et qui aurait eu, lui



a) dit un collègue, l'acquiescement du Ministère de la Guerre. Ce projet est une régression pour l'action de la Ligue.

D'autres questions doivent préoccuper le Comité.

M. Caillaud en énumère rapidement quelques-unes : a) la question des fonctionnaires; b) le danger fasciste : le fascisme est à nos portes et il conviendrait de constituer d'urgence un front commun, un cartel, avec les principaux partis politiques; c) l'activité de la L. A. U. R. S.; d) la réforme administrative; e) les interventions de la Ligue, notamment les affaires Seznec et Mancini; f) la propagande qu'il conviendrait d'intensifier.

Le Comité agirait plus utilement en étudiant ces questions plutôt que celles qui figurent aujourd'hui à l'ordre du jour.

M. Victor Basch s'étonne que M. Caillaud n'ait pas attendu que la discussion ait eu lieu pour présenter ses observations sur le caractère et l'utilité des questions mises à l'ordre du jour.

Il rappelle pourquoi la séance du Comité a été deux fois remise : le 7 décembre, M. Basch était en Suisse pour une tournée de propagande; le 14, un accident survenu à la chaudière a rendu le chauffage de la salle des séances impossible.

\* \* \*

**A propos d'un manifeste.** — Depuis la date de la dernière séance, deux faits ont provoqué dans la Ligue une certaine émotion.

1° Un article de M. Challaye qui a paru dans les *Cahiers* du 20 novembre. Le secrétariat général a reçu de nombreuses lettres de ligueurs et de Sections qui ont protesté contre cet article. M. Basch tient à indiquer immédiatement que, s'il était directeur des *Cahiers*, il aurait publié l'article. Il estime, en effet, que les articles offerts par M. Challaye doivent toujours être reçus et qu'il est souhaitable que ses opinions soient connues des ligueurs;

2° A la suite du manifeste du Comité central sur le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations, une déclaration (1) a été lancée par un certain nombre de ligueurs et cette déclaration porte les signatures de 8 membres du Comité central (voir *Cahiers* 1933, p. 738).

Jusqu'ici, lorsqu'une motion était votée par le Comité central et ne recueillait pas l'unanimité des voix, la minorité s'était toujours inclinée. Cette fois, la minorité du Comité s'est associée à un texte de protes-

(1) Voici le texte de cette déclaration :

AU SUJET DU MANIFESTE DU COMITÉ CENTRAL  
Déclaration

« D'accord avec le Comité central, tant pour condamner le racisme hitlérien que pour repousser toute idée de guerre préventive, nous tenons à nous désolidariser de sa résolution du 19 octobre. (*Cahiers* du 20 octobre.)

« Nous reprochons à ce texte d'alerter en réalité l'opinion publique contre l'Allemagne, de rejeter sur l'Allemagne seule l'échec éventuel de toute pacification européenne, de sembler associer la Ligue à la police extérieure des gouvernements français depuis 1919, enfin de faire planer sur l'Allemagne des menaces de sanctions économiques qui ne peuvent actuellement qu'aggraver l'antagonisme franco-allemand.

« Estimant que jamais l'entente ne régnera entre les peuples aussi longtemps qu'on se contentera d'accusations, sans reconnaître également ses propres fautes; que, d'autre part, la Ligue doit avoir pour premier souci le respect de la Vérité et de la Justice, nous regrettons de ne trouver dans la résolution du Comité central qu'une allusion voilée aux fautes capitales commises depuis 1919 contre l'Allemagne républicaine (tentative de séparatisme rhénan, occupation de la Ruhr, alliances militaires encerclant les vaincus, perpétuation de l'inégalité des droits par le refus pendant quinze ans de tout désarmement effectif, et cela malgré la constatation de celui de l'Allemagne par le Maréchal Foch en 1927), toutes fautes qui ont contribué et contribuent encore grandement au succès de l'hitlérisme.

Nous nous étonnons que le Comité central affirme, dès à présent, comme une « vérité établie » que le « but du gouvernement hitlérien est de se soustraire aux obligations internationales » et de « rendre le désarmement impossi-

blement répandu dans la Ligue. M. Basch ne pense pas, comme M. Caillaud, que le Comité central pouvait ne pas se préoccuper de cette situation. Cette déclaration de la minorité constitue un essai pour créer dans la Ligue deux fractions permanentes et cela peut présenter un très grand danger.

Au Congrès de 1932, M. Basch a défendu un texte qui n'a pas été adopté. Qu'aurait-on dit s'il avait, après le Congrès, repris ce texte et essayé de grouper des Sections autour de lui ? Il ne s'est pas demandé si, battu au Congrès, il pouvait encore, par une campagne menée dans les Fédérations et les Sections, faire triompher son point de vue, mais si, après le vote du Congrès, il devait rester président de la Ligue ou partir. Il a considéré que son devoir était de rester. Mais, depuis cette date, il n'a plus jamais traité, ni dans ses conférences, ni dans ses écrits, la question sur laquelle il avait été mis en minorité. Au contraire, les promoteurs de la déclaration, en créant un groupe de ligueurs qui se « désolidarisent » ouvertement d'un texte voté par la majorité, commencent à créer une scission et mettent en danger l'unité de la Ligue.

M. Basch a tenu, en portant cette question à l'ordre du jour, à mettre le Comité central, et surtout les signataires de la déclaration, en garde contre ce danger. Il ne redoute nullement que la majorité de la Ligue se rallie à cette déclaration, mais il estime qu'il serait contraire à toute idée de démocratie qu'un certain nombre de ligueurs, qui n'approuvent pas telle ou telle résolution du Comité central, se constituent en fraction séparée.

M. Basch critique ensuite le fond même de cette déclaration. Il se demande si les signataires ont bien lu la résolution du Comité central avant de se « désolidariser » de ce texte.

En effet, la déclaration reproche au Comité central « d'alerter l'opinion publique contre l'Allemagne ». Or, bien au contraire, le Comité a rappelé que les nationalistes avaient essayé d'inquiéter l'opinion et il a invité le peuple français à ne pas suivre les semeurs de panique.

Un peu plus loin, la déclaration affirme que le Comité central « semble associer la Ligue à la politique extérieure des gouvernements français depuis 1919 ». Or, dans la résolution critiquée, le Comité central rappelle que, contre « les hésitations, les lenteurs et les atermoiements de la politique française », la Ligue n'a pas cessé de protester.

M. Basch reconnaît, d'ailleurs, que, sur bien des points, la politique extérieure du gouvernement français pouvait être approuvée par la Ligue.

Cette déclaration reproche en troisième lieu au Comité de faire planer sur l'Allemagne « des menaces de sanctions économiques ».

Or, M. Félicien Challaye, qui a signé cette déclara-

tion, affirmations propres seulement à préparer une nouvelle « union sacrée » et qui vouent à l'avance les deux peuples à la guerre.

« Nous constatons aussi avec surprise que le Comité central n'envisage pour nos gouvernements qu'un unique moyen de sauver la Paix, à savoir une convention internationale de désarmement imposée aux nations dites « belliqueuses » par le « front uni des grandes puissances » dont, d'ailleurs, il ne craint pas d'exclure l'Italie, ainsi rangée d'avance aux côtés de l'Allemagne parmi les fauteurs de guerre.

« Quant aux sanctions économiques préconisées par le Comité central contre l'Allemagne, nous les considérons comme ne pouvant actuellement qu'accroître les haines et souder le peuple allemand à la dictature nationale-socialiste.

« Nous estimons qu'il ne convient pas à la Ligue d'adopter le vieux langage des ministres et des diplomates et de confondre les gouvernements et les peuples en opposant en gros caractères « l'Allemagne » à « la France ». Nous pensons que la tâche de la Ligue n'est jamais de dénoncer ainsi une nation à une autre nation, ni de préconiser en temps de paix des moyens de coercition, mais au contraire, d'exiger des gouvernements qu'ils trouvent coûte que coûte des solutions d'apaisement, et de placer au-dessus de tout l'intérêt sacré de la paix ».



ration, a lui-même déposé, à la séance du Comité du 19 octobre, un contre-projet qui prévoit expressément « des sanctions collectives uniquement économiques, rupture des relations commerciales et financières ».

Il y a contradiction entre le texte présenté le 19 octobre par M. Challaïe et celui qu'il a signé quelques jours plus tard.

M. *Basch* en a été aussi stupéfait que de l'article même de M. Challaïe.

Cet article témoigne d'une méconnaissance totale de la situation actuelle de l'Allemagne.

Lorsqu'il s'agit de l'Allemagne, M. Félicien Challaïe a montré jusqu'ici une infaillibilité dans l'erreur vraiment extraordinaire.

Le manifeste s'étonne que le Comité central envisage une convention internationale de désarmement, qui serait « imposée aux nations dites belliqueuses par le front uni des grandes puissances ».

La résolution du Comité n'a rien dit de tel. Elle précise que, « cet accord conclu, l'Allemagne sera invitée, sans y être contrainte, à lui donner son adhésion. »

Il est ensuite reproché à la Ligue « d'adopter le vieux langage des ministres et des diplomates ».

M. *Basch* reconnaît là une vieille accusation qui porte toujours. Certains ligueurs reprochent à la Ligue de s'avancer dans les avenues du pouvoir et il est à peine besoin de répondre une fois de plus à ce grief imaginaire.

M. *Basch* serait heureux de voir un jour les ministres et les diplomates employer le langage que les signataires de la déclaration reprochent au Comité central.

Enfin, ces ligueurs déclarent « placer au-dessus de tout l'intérêt sacré de la paix ».

Là encore, M. *Basch* retrouve cette prétention qu'ont certains de nos collègues de vouloir monopoliser la lutte pour la paix.

A cette paix les « majoritaires » sont aussi passionnément attachés que les minoritaires. Il n'y a de différend entre nous que sur les moyens d'assurer la paix. Et nous croyons que ceux que nous proposons — l'organisation juridique de la paix — valent ceux des minoritaires, qui se réduisent à la doctrine de la non-résistance, doctrine paresseuse à laquelle ne se résigneront jamais les peuples de l'Occident et qui, dans les circonstances actuelles, ne peut que favoriser le bellicisme des fascistes.

En résumé, la déclaration qui a été publiée, interprète à faux notre résolution. Je suis convaincu de la bonne foi de ses auteurs. Mais M. Challaïe, qui y a certainement collaboré n'est-il pas en proie à une sorte de psychose mystique? Lorsque j'ai lu son article, qui est un plaidoyer chaleureux pour Hitler et pour l'Allemagne hitlérienne, et dans lequel il s'écrit, plein d'admiration, que, dans les discours du Führer, on sent parler d'un tout autre ton qu'à l'ordinaire « un homme du vrai peuple, un travailleur, un ouvrier », je n'ai pas reconnu celui qui protestait si ardemment avec nous contre les guerres coloniales, contre les crimes tzaristes, contre tous les abus de la force et toutes les dictatures. Je ne peux m'expliquer son attitude que par le peu de connaissance qu'il a de l'Allemagne d'aujourd'hui. Mais ceux qui depuis plus de quarante ans se sont penchés sur son histoire, sa philosophie, sa littérature et son art, qui, actuellement encore, lisent tous les jours les Revues et les journaux allemands, restent hésitants devant l'énigme allemande.

M. Challaïe a souvent changé de thèse. Il a partagé notre foi dans la Société des Nations, dans l'organisation juridique de la paix, il a préconisé avec nous l'armée internationale et les sanctions économiques. Puis, il a abandonné une à une ces positions qu'il avait soutenues avec son ardeur coutumière. Peut-il être sûr que, demain, il ne substituera pas à ses thèses actuelles des thèses nouvelles? Je conserve l'espoir qu'il reviendra combattre avec nous la barbarie des dictatures, la bestialité de l'hitlérisme.

M. *Emile Kahn* donne lecture du projet d'ordre du jour ci-dessous, présenté par M. *Georges Bourdon* :

Le Comité central :

Considérant la publication d'un document portant le titre de : « La Paix au-dessus de tout. Réponse au manifeste du Comité Central » ;

Considérant que les signataires de ce document déclarent, dès le début, tenir à se désolidariser « de la résolution adoptée le 19 octobre par le Comité central et que les huit premières signatures, placées en vedette, sont celles de membres du Comité central dont plusieurs ont cependant participé à l'élaboration de cette résolution ;

Considérant qu'un pareil procédé est une nouveauté pénible dans l'histoire de la Ligue et de son Comité central, dont les membres, depuis trente-cinq ans, ont travaillé dans une confiance mutuelle et n'ont cessé de s'efforcer de donner aux ligueurs l'exemple de la fraternité au service de l'action démocratique; que s'il est naturel que les conceptions diffèrent, que les tempéraments expriment leur diversité et que les voies de l'idéal ne soient pas les mêmes pour tous, il n'est pas moins souhaitable que, la discussion une fois épuisée et le vote acquis, les divergences s'effacent devant l'opinion générale, que c'est la condition première de toute action collective, hors de laquelle il n'est que désordre, anarchie, impuissance;

Qu'en tout cas, il n'est pas admissible qu'une fraction du Comité central prenne publiquement, par voie de manifeste, position contre la majorité; que s'il en était autrement, c'en serait fait tout à la fois de la liberté des discussions, de l'autorité morale du Comité central et de la solidarité supérieure à toutes les divergences, qui doit unir tous ses membres en vue du combat démocratique — sous peine de faire apparaître la Ligue comme livrée à tous les courants contraires, de ruiner son œuvre sociale et de rendre impossible au Comité central l'exercice de son mandat;

Le Comité central exprime le regret que huit de ses membres, dont il se garde de suspecter les intentions, se soient livrés à une manifestation de nature à porter tort aux grands intérêts moraux dont il a la charge — et l'espoir cordial que, désormais mieux informés, ils s'abstiendront à l'avenir d'actes publics qui, fût-ce contre leur gré, ont un caractère d'agression contre le Comité central, représenté par sa majorité.

M. *Emile Kahn* donne lecture des lettres des membres du Comité qui n'ont pu assister à la séance :

M. *Rouquès* :

« ... Je tiens à apporter mon suffrage au projet de résolution de Bourdon, aussi mesuré et courtis dans la forme que nécessaire et catégorique pour le fond.

« J'ai lu aussi les deux projets de Bayet et de Moutet sur le service de deux ans. Une seule raison, sans compter les autres, suffirait pour en faire sentir et comprendre l'opportunité, c'est le souvenir des discussions et de la campagne pour les trois ans, qui a précédé de si peu l'autre campagne. Mais j'aurais quelques réserves à faire, quant à la rédaction, sur l'un et l'autre texte, et vraiment le temps me manque. »

M. *Kayser* :

« Je ne voterai pas l'ordre du jour Bourdon. Ayant accepté, sous des réserves que j'ai exprimées, de prendre pour base de discussion le manifeste devenu celui du Comité central, le seul regret que j'exprimerai c'est que nos collègues n'aient pas déposé un contre-projet en temps utile. Nous nous sommes trouvés en présence du texte Kahn-Basch et du texte Challaïe. Entre les deux, j'ai choisi. Nos amis signataires de la déclaration auraient-ils voté le texte Challaïe ?

« Ce qu'il faut souhaiter c'est qu'à l'avenir, toutes les opinions se manifestent par des textes écrits avant le vote... et non après. »

M. *Bozzi* :

« Je me solidarise moi, *intégralement*, avec le Comité central, dans sa résolution du 19 octobre.

« Je suis, en effet, profondément convaincu :  
« 1° que l'Allemagne n'a désarmé, même avant l'hitlérisme, que selon le *lettre* des traités, et non selon leur *esprit* ; que derrière l'exécution stricte et constatée des exigences *littérales* des charges militaires de Versailles, elle a dissimulé tout un *lettre* et patient et méthodique effort de réarmement; que, depuis Hitler, cet effort s'est intensifié et doublé d'un effort correspondant d'armement moral; qu'ainsi, tout en souhaitant ardemment de me tromper, je suis présentement aussi convaincu qu'un homme peut l'être, que le pacifisme d'Hitler n'est que de la *manœuvre* diplomatique; que son but est bien de se soustraire au contrôle.

« 2° Que, s'il est juste de s'élever, comme nous l'avons



fait à l'heure où il fallait le faire, contre les tentatives d'impérialisme rhénan, contre l'occupation de la Ruhr, et autres attitudes de la diplomatie du Bloc national (1919-1924), il serait injuste de ne pas reconnaître tous les efforts de concession et de conciliation accomplis depuis 24, principalement sous l'impulsion de Briand (admission de l'Allemagne dans la Société des Nations, évacuation anticipée de la zone occupée, réductions successives, puis moratoire de la dette allemande, alors que nous avons fait les frais des réparations, etc...), concessions auxquelles l'Allemagne a toujours répondu par des exigences nouvelles.

« 3° Je suis disposé à accorder à Hitler tout ce qui me paraît conforme à la justice, car on doit la justice à tout le monde — mais, en principe, je ne consentirais pas volontiers à accorder à l'hitlérisme ce que j'avais refusé aux gouvernements républicains, convaincu que l'hitlérisme exploiterait ces concessions comme autant de victoires diplomatiques dont il se prévaudrait pour accroître sa popularité intérieure et, par là, consolider son régime.

« 4° Je pense, d'ailleurs, qu'il est possible que l'hitlérisme, devenu gouvernement, se renie, je dis : possible. Je ne dis pas : probable. Mais cette possibilité que j'envisage n'amène tout au plus à lui demander de faire, par des actes la preuve de son reniement. L'acte probant, c'est l'acceptation du contrôle, d'un contrôle qui ne lui est pas imposé par un traitement spécial de défaveur, mais qui est prescrit, dans l'intérêt de la loyauté commune, à tous les Etats de la Société des Nations. C'est sur ce point qu'il faut négocier, le prendre au mot, le mettre au pied du mur.

« 5° Enfin, quant à la tendance d'esprit, je me permets d'observer que si l'impartialité commande de ne pas donner systématiquement raison à son pays, elle n'oblige pas à lui donner systématiquement tort. J'ajoute qu'à mon avis, rien ne fortifie autant, dans notre pays, le nationalisme et le fascisme que cette sorte de manie dont certains pacifistes me paraissent atteints et qui les pousse à toujours trouver mauvaise figure à la collectivité nationale dont ils font partie et qu'ils honorent par leurs talents et leurs mérites.

« Je vote donc très catégoriquement la motion de M. Bourdon. »

M. Gueulal :

M. Gueulal a l'impression que l'étude du premier paragraphe de l'ordre du jour « Un manifeste » peut présenter quelque gravité et même retentir sur l'avenir de la Ligue. Ce qu'il redoute au premier chef, c'est de voir dans la Ligue s'opérer « une manière de scission qui serait un désastre nouveau pour l'esprit démocratique » ; une scission qui pour ne pas être annoncée avec fracas dénoncerait tout au moins de si graves divergences entre les membres du Comité, et, par suite entre les ligueurs des Sections, que la force si précieuse de la Ligue en serait compromise dangereusement.

« Et en toute sincérité, dit-il, où sont les divergences si redoutables que dénonce le contre-manifeste qui s'oppose à celui du Comité ? Certes, il est toujours possible qu'une rédaction présente des défauts et nécessite des retouches. Par exemple, question de rédaction, j'aurais demandé que soit remplacé « l'Allemagne » dans les différentes phrases où ce mot est cité par le « gouvernement hitlérien », et j'aurais même insisté, pour qu'il n'y ait pas de méprise sur les sentiments de la Ligue, pour le public qui ne la connaît pas bien ! Mais je vous assure bien à vous tous que lorsque j'ai lu le manifeste de la Ligue rédigé par le Comité même après avoir lu « l'Allemagne », je n'ai pas été ébloui par un sentiment d'étonnement quelconque, ni envahi d'indignation en me disant que le Comité central était devenu germanophile ! Non !

« Autre chose. En ce qui concerne ce mouvement d'opinion en faveur des pourparlers entre la France et le gouvernement hitlérien, j'ai l'impression que peut-être sous prétexte de vouloir sauvegarder la Paix à tout prix (ah ! certes, mes chers collègues, moi aussi je le veux à tout prix !), on risque, en perdissant trop vite tendre la main à Hitler et à ses amis, d'aller à l'encontre même de cette Paix pour laquelle nous luttons tous.

« Je ne crois pas que la méthode qui consisterait pour les peuples à vraiment sauver la Paix, ce serait de n'avoir confiance qu'en des pourparlers à Genève ! Et là, alors, avec qui l'on voudrait ! devant tout le monde ! à la condition qu'une décision internationale intervienne sous les auspices de la S. D. N.

« En tout cas, il me semble que ce n'est pas à la Ligue à demander que la France se jette dans les bras d'un dictateur sous quelque prétexte que ce soit. Ce ne doit pas être le rôle de la Ligue de demander au gouvernement de le faire, que le gouvernement soit juste ici tout seul. Car vraiment je crains qu'il y ait une contradiction entre cette attitude que prendrait la Ligue et sa défense des Droits sacrés de l'Homme, qui est son devoir aux yeux du monde, et sa raison d'être.

« Et puis, une semblable attitude ne risquerait-elle pas

de désespérer les Allemands qui dans le fond de leur cœur attendent la protestation des démocrates contre le régime qui leur est imposé et contre lequel ils sont impuissants à se défendre. Et puis il y a ces proscriptions que la Ligue accueille si fraternellement qui risqueraient aussi peut-être de ne pas comprendre, et c'est bien nature, comme Campolonghi ne comprenait pas, au Congrès de Paris, qu'un ligueur puisse à la tribune du Congrès (c'était notre ami Kayser) demander qu'on entame des pourparlers avec celui qui l'avait banni et qu'on paraisse oublier l'assassinat de Matteoli !

« J'imagine des sentiments analogues chez nos collègues allemands proscrits, s'ils sentaient à la Ligue une campagne qui ne me paraît pas logique en pensant à nos principes et aux victimes des dictatures que combat la Ligue par son existence même. »

M. Esmonin :

M. Esmonin remarque « que le contre manifeste a une forme négative, en ce qu'il « regrette », « désapprouve », « s'étonne », « énonce », « ce qu'il ne convient pas » de faire, mais ne contient aucun plan positif, sauf la formule finale : « placer au-dessus de tout l'intérêt sacré de la paix », qui lui paraît être exactement celle de l'unanimité des ligueurs ». Je crois aussi, dit-il, que, dans ces critiques plus d'une fois l'opinion et les actes de la Ligue sont déformés, et nos collègues me paraissent témoigner (à moi qui s'y passe) d'une ignorance et d'une incompréhension de l'hitlérisme qui me surprennent grandement. S'ils croient en particulier que des sanctions économiques, dans l'état de misère où l'Allemagne se trouve, pourraient davantage « souder le peuple allemand à la dictature (mot inexact d'ailleurs) nationale-socialiste », ils me paraissent dépasser les limites permises du paradoxe.

« Mais je ne crois pas qu'il y ait lieu d'insister sur ces détails, et mon avis est que le Comité se refuse à rouvrir le débat sur cette question, le vote étant acquis ; qu'il laisse les ligueurs libres d'apprécier ce manifeste comme toutes autres opinions émises à la Ligue et qu'il exprime simplement le regret qu'une pratique inusitée ait été introduite ainsi dans notre association, en un temps où plus que jamais l'union pour l'action est nécessaire. »

Dans une seconde lettre M. Esmonin écrit :

« L'initiative de cet écrit étant partie de ligueurs n'appartenant pas au Comité central, et n'ayant, en conséquence, pas eu le moyen de faire connaître leur avis par la voie du procès-verbal du Comité, je ne vois pas qu'il y ait lieu de maintenir les observations, que j'ai faites sur la forme de ce manifeste. Il m'apparaît d'ailleurs part que nos collègues du Comité qui ont souscrit ultérieurement cette déclaration ont usé d'une liberté que nul ne saurait leur refuser. Que d'autres soient d'un avis opposé au leur — et je suis de ce nombre — est également légitime, et je ne vois pas que personne ait à se plaindre de ces oppositions de vues qui sont la loi et la gloire de notre Ligue. L'estimez trop fâcheux que notre Comité incline vers la tendance, naturelle aux hommes, d'imposer une orthodoxie, et de s'ériger en concile excommuniant des hérétiques. Nous voyons les ravages que cette pratique fait actuellement dans le parti socialiste, je ne vois pas l'utilité de nous laisser gagner par cette contagion.

« Il demeure convaincu qu'une partie des assertions de ce manifeste, relatives à l'attitude du Comité, sont fausses ; que d'autres sont fondées sur une insuffisante connaissance du mouvement hitlérien, et des moyens d'action propres à l'enrayer.

« En conséquence, je suis d'avis que le Comité déclare qu'il ne s'associe pas aux termes de cet écrit, et maintient sa décision antérieure sans plus.

« J'espère que tous nos collègues reconnaîtront que, dans les circonstances actuelles, plus que jamais, il nous faut rechercher tout ce qui peut nous unir, et nous motiver à l'action, au lieu de nous perdre dans de stériles conflits de doctrine. Le désarroi et le manque de guides est assez général, en France, actuellement, pour que nous ne travaillions pas à l'accroître encore. »

M. Roger Picard :

M. Roger Picard, de son côté, a fait connaître qu'il réprouvait ce manifeste dangereux pour l'unité d'action de la Ligue. Il est d'accord avec l'ordre du jour de M. Bourdon, si cet ordre du jour tend à mettre la Ligue en garde contre une pratique dangereuse, mais non s'il tend à limiter le droit pour chacun d'exprimer librement son opinion.

M. Emile Kahn donne connaissance au Comité de la liste des signataires de cette déclaration. Elle a été signée jusqu'ici par 10 membres du Comité central et 55 ligueurs :

1° Membres du Comité : MM. Barthélemy, Bergery, Challevy, Michon, Guerry, André Philip, G. Pioch, Perdon, Mme Jeanne Dubost, M. Demons.



**Ligueurs ayant signé individuellement :** MM. Cudenet (Fédération de Seine-et-Oise); Emery (Lyon); M. et Mme Le Guével (Section de Lonsard); Reyrier (Fédération de l'Ardeche); Erunschvicg (Paris X<sup>e</sup>); Cancouet (Paris XIV<sup>e</sup>); Demartial (Meulan); Duchateau (La Châtre); Ganuchaud (Bar-sur-Aube); Letrange (Paris XV<sup>e</sup>); Mlle Williams (Paris XVIII<sup>e</sup>); Roques (Paris XVIII<sup>e</sup>); Mlle Abrial (Privas); M. et Mme Alexandre (Versailles); Bauchet (Dives-sur-Mer); Beneze (Versailles); Berthet (Lyon); Bois (Cahors); Canguilhem (Valenciennes); Charpentier (St-Germain); Copin (Valenciennes); Dupont (Chambéry); Durand (Meulan); Evrard (Chaumont); Gauthrot (Paris XVIII<sup>e</sup>); R. Gérin (Paris XVIII<sup>e</sup>); A. Goldschild (Paris VI<sup>e</sup>); Gouillard (Romainville); Goutenoire de Toury (Aix-en-Provence); Jaullmes (Sevres); Ladieu (Nîmes); Laubier (Amiens); Mlle Lecoq (Rouen); Mlle Decroix (Rouen); Mlle Mayer (Paris X<sup>e</sup>); MM. Marcalin (Nîmes); Martel (Versailles); Marzelle (Leguevin Haute-Garonne); Nargizier (Privas); Mme Perrin (Besançon); MM. Petit (Lyon); Ruffenac (Paris XVIII<sup>e</sup>); Saas (Paris XVIII<sup>e</sup>); Tozza (Paris VII<sup>e</sup>); Mlle Souvay (Rouen); Jean Richard Bloch (Poitiers); Victor Marguerite (Paris IX<sup>e</sup>); Samuel André (Paris XVIII<sup>e</sup>); Doyen (Valence); Mme Bonchet (Nancy); Myard (Paris XVII<sup>e</sup>); Dr Luc (St-Villier-s.-Rhône); J. Soula (Montpellier); Dr Gallouen (Rouen).

Le Secrétaire général, se ralliant aux observations du Président, n'interviendra pas sur le fond. Il tient seulement à faire connaître le sentiment de la Fédération de la Haute-Garonne sur la méthode de polémique inférieure, inaugurée par les signataires de la déclaration.

En son Congrès du 10 décembre, la Fédération de la Haute-Garonne, saisie de la question par l'un de ses membres, signataire de la déclaration, a adopté, à l'unanimité moins deux voix, la motion suivante :

« Le Congrès, renouvelant sa confiance au Comité central, repousse les manœuvres d'une minorité créée au sein même de la Ligue, en exprime son indignation et passe à l'ordre du jour ».

M. Bayet se déclare l'adversaire résolu de toute scission dans la Ligue. Or, la publication du manifeste crée un danger de scission.

En ce qui le concerne, M. Bayet n'a pas voté le texte qui a été édité sous forme d'affiche. Il regrette que des sanctions soient envisagées, alors que des négociations avec l'Allemagne sont en cours. Il y a là une faute de tactique et l'impression produite par l'affiche est fâcheuse.

M. Bayet estime qu'un texte du Comité ne devrait faire l'objet d'une publicité aussi large que lorsqu'il a été voté à la quasi-unanimité.

En votant l'ordre du jour de M. Bourdon, le Comité semblerait infliger un blâme à certains de ses membres et limiter le droit qu'ils ont d'exprimer leur opinion. Il propose donc au Comité de passer à l'ordre du jour.

M. Challaie. — M. Bourdon, dans son projet de résolution, relève que la publication d'une déclaration comme celle qui vient d'être signée par un certain nombre de ligueurs « est une nouveauté dans l'histoire de la Ligue ». On peut regretter qu'il n'y ait pas quelquefois de ces nouveautés et que, pendant la guerre notamment, quelques membres du Comité n'aient pas protesté contre l'union sacrée.

Une telle activité ne saurait être dangereuse pour l'action de la Ligue. La Ligue n'est pas un parti; elle ne cherche pas à faire agir les masses; elle se propose une action sur les esprits et les cœurs.

M. Challaie estime que l'agitation qui vient d'être créée est des plus utiles. Il a reçu, pour sa part, de nombreuses lettres de ligueurs manifestant leur satisfaction de voir enfin exprimer leurs idées.

L'optimisme que montre le Comité central en ce qui concerne la S. D. N., son pessimisme à l'égard de l'Allemagne, sont bien déconcertants; sa critique de la politique française est insuffisante. Beaucoup de ligueurs ont été heureux que cela soit dit. La Ligue publie une affiche où elle affirme que l'Allemagne refuse le contrôle et cela au moment même où elle l'accepte. Elle suscite l'émotion au sujet d'un fait inexact.

(Plusieurs membres du Comité protestent contre cette assertion. Le principe de l'affiche a été voté le 19 octobre. Or, c'est le 18 décembre seulement que

l'Allemagne aurait, sous des réserves indéterminées, admis un certain contrôle.)

La Ligue se déclare satisfaite de l'effort français depuis 1924. Nous, cela ne nous satisfait pas, déclare M. Challaie. Nous ne nous contentons pas de ce pacifisme verbal. Cette affiche, qui a peut-être été faite dans de bonnes intentions, est dangereuse; elle entretient la psychose de guerre. Nous devons faire comprendre à la France les raisons de la politique de Hitler. Nous devons être les « agents de l'étranger ».

M. Basch a reproché à M. Challaie de s'être toujours trompé en ce qui concerne l'Allemagne. Il ne s'est pas trompé en affirmant que nous aurions pu créer une Allemagne républicaine et pacifiste si nous avions désarmé.

M. Challaie reste partisan des sanctions économiques. En principe et de façon générale, il a été d'avis que des sanctions devaient être appliquées au Japon, mais il considère que menacer actuellement l'Allemagne de ces sanctions, c'est contribuer à entretenir l'esprit de haine. L'Allemagne a demandé le désarmement de toutes les puissances; mais, sachant qu'elle ne l'obtiendrait pas, elle a réclamé, en second lieu, le droit de réarmer.

En ce qui concerne son article, M. Challaie indique au Comité qu'il n'a pas paru en entier. Le Secrétaire général lui ayant fait observer que cet article était très long, M. Challaie a supprimé tout un passage où il critiquait la politique intérieure de l'Allemagne hitlérienne; il l'a supprimé en pensant que sur cette question tout le monde était d'accord et qu'il était moins utile de l'exposer.

La Ligue qui condamne la politique intérieure de Hitler ne doit pas tirer de cette condamnation la conclusion qu'il faut rejeter l'Allemagne. Pour sauvegarder la paix, il faut entrer en rapport même avec l'Allemagne de Hitler. Il n'y a pas de contradiction entre l'attitude que prend aujourd'hui M. Challaie et celle qu'il a toujours prise à l'égard des guerres coloniales ou du tzarisme.

En ce qui concerne les colonies, nous sommes directement responsables puisque l'action est menée par le gouvernement que nous avons nous-mêmes choisi. Quant au gouvernement tzariste, il était l'allié de la France et, par conséquent, notre gouvernement pouvait avoir action sur lui.

— Il faut donc, remarque M. Grumbach, nous allier d'abord avec l'Allemagne pour pouvoir la condamner après ?

M. Barthélemy observe que le Comité ne devrait pas discuter le fond de la question, mais seulement le point de savoir s'il était opportun ou non de signer cette déclaration. L'émotion que manifestent aujourd'hui certains membres du Comité central est la même que celle qui s'est manifestée après le Congrès de Paris. Il s'agissait alors d'idées qui avaient été unanimement adoptées par le Congrès. Or, ces idées ont été attaquées, non seulement en séance, mais dans la Volonté par M. Victor Basch. Le président a affirmé tout à l'heure qu'il n'avait jamais mené campagne contre les résolutions adoptées par le Congrès; cependant, systématiquement, pendant tout le mois de janvier dernier, il a repris sa thèse dans la presse.

M. Victor Basch met M. Barthélemy au défi de produire ces articles.

M. Barthélemy donne lecture de certains passages des articles qu'il a incriminés.

Cette lecture provoque des exclamations, et cette déclaration de M. Basch: « Les textes mêmes que vous venez de lire démontrent l'inexactitude de vos affirmations » (1).

(1) Nous avons demandé à M. Barthélemy le texte authentique de ses citations, afin de le publier ici; il ne nous a pas été possible de l'obtenir (N.D.L.R.).

La présente note a fait l'objet, à la séance du 18 janvier, d'un débat dont on trouvera le compte rendu dans un prochain numéro.



M. *Barthélemy* termine son intervention en affirmant que nul ne peut contester le droit qu'avaient certains membres du Comité de rédiger et de signer ce manifeste.

M. *Georges Michon* pense que la résolution du Comité central était un acte grave qui obligeait la minorité à protester. On ne peut rejeter sur Hitler toutes les responsabilités de l'échec de la Conférence du désarmement ; car, ainsi que l'a reconnu Henderson, l'Allemagne a pendant 15 ans été maintenue en état de sujétion et l'égalité des droits ne lui a jamais été accordée. Déjà, en 1928, Briand, tout en reconnaissant que l'Allemagne avait désarmé, dénonça son potentiel de guerre, la Reichswehr, et soutint que la France n'avait aucune obligation de désarmer. Puis, ce furent les divers plans présentés à la Conférence. Comment, après cela, affirmer que, cette fois, la France allait désarmer ?

Les sanctions économiques sont réclamées par des nationalistes notoires comme Mandel, Rollin, Lémery.

Quant à la S. D. N., ce sont les alliances contractées par la France avec la Petite Entente et la Pologne qui lui ont porté le coup le plus rude en faussant son fonctionnement normal. Elle a été surtout un instrument d'exécution du Traité de Versailles.

L'union, telle que la préconise M. Bourdon, n'est pas à souhaiter pour la Ligue et le Comité central qui doivent, au contraire, être traversés par les courants d'idées et les passions qui agitent notre époque.

M. *Henri Guernut* n'est pas d'accord sur le fond avec les signataires du manifeste. Il n'a été ni enchanté par les propositions de Hitler, ni convaincu par la défense qu'en a apportée M. Challaye.

M. Challaye a protesté contre l'assertion que la Conférence du désarmement allait réussir et que le départ de l'Allemagne en a empêché le succès. C'est pourtant un fait historique : la France, l'Angleterre, l'Italie, les Etats-Unis, étaient d'accord pour proposer un plan très acceptable de désarmement en trois étapes et l'Allemagne n'en a point voulu.

Le manifeste reproche au Comité central de n'avoir pas désapprouvé la politique traditionnelle de la France. Il faut être juste envers tout le monde, même envers la France, et reconnaître qu'elle n'a jamais fait une politique d'armements. Elle avait cherché d'abord à assurer sa sécurité par l'assistance mutuelle ; elle n'a pu l'obtenir ; elle a réclamé la création d'une armée internationale : elle n'a pas été suivie. Renonçant aujourd'hui à ces deux garanties, elle se contente d'un contrôle que chacun aurait dû admettre. Elle a fait le maximum de concessions.

Mais si M. *Guernut* combat la thèse de M. Challaye et de ses amis, il n'accepte pas que le Comité central les en blâme. Ils ont éprouvé le besoin de se séparer publiquement, sur un point précis, de leurs collègues du Comité central. C'est un droit qu'on a toujours reconnu à leurs devanciers et dont M. Bouglé, M. Mathias Morhardt et d'autres ont usé avant eux. Ils auraient pu saisir la presse, l'opinion des non-ligueurs ; ils ne l'ont point fait, se contentant d'écrire à des Sections de la Ligue. Ils n'ont point, semble-t-il, institué de comité, ébauché l'institution d'une minorité organisée. Ils n'ont donc point excédé ce qui leur est permis.

Leur infliger un blâme solennel, ce serait leur fournir l'occasion de se présenter en persécutés, ce serait servir leur propagande. M. *Guernut* s'en gardera soigneusement.

Seulement, ajoute-t-il, nos collègues sont « à la limite » : s'ils vont plus loin, ils passeront la mesure. M. *Guernut* voudrait les en avertir. Et c'est en lui donnant ce sens d'un amical avertissement, qu'il vote l'ordre du jour pur et simple.

M. *Grumbach* n'est pas d'accord avec M. Bourdon lorsqu'il pousse son désir d'unité jusqu'à écrire que, une fois le vote émis, les divergences d'opinion s'effacent, mais il est d'accord pour ré-

prouver le manifeste qui convie tous les sympathisants à se grouper : c'est ainsi que commencent toutes les scissions. En ce moment, où la confusion grandit chaque jour dans les esprits, il faut éviter à la Ligue tout danger de cet ordre.

En ce qui concerne le texte même de ce manifeste, il contient de nombreuses inexactitudes et trahit en maints endroits la vérité et la justice. Il reproche à la Ligue d'alerter l'opinion publique contre l'Allemagne. Mais lorsque M. Bergery a pris l'initiative du contre-procès de Londres, n'a-t-il pas bien davantage dressé l'opinion contre l'Allemagne ? Et, cependant, il a signé ce manifeste.

Il ne faut pas placer le pacifisme au-dessus de la paix, ni la paix au-dessus de la conception qu'on a soi-même du pacifisme. Seuls ceux qui savent ce qui se passe en Allemagne peuvent comprendre combien la paix est en danger. Nous n'avons plus le choix des moyens à employer ; du moment que nous réprouvons les sanctions militaires, il nous faut recourir aux sanctions économiques. L'affiche de la Ligue n'est pas une provocation, mais un avertissement au pays. Le manifeste qui vient d'être publié est des plus dangereux : il ne sert pas la cause de la paix.

M. *Cailaud*, qui avait critiqué l'ordre du jour de la séance, reconnaît que cette discussion était nécessaire et qu'il fallait que toutes les opinions pussent s'exprimer. Il a voté la résolution du 19 octobre, mais il tient à dire que la Fédération de la Seine s'est associée à la déclaration de la minorité. Il est d'accord avec M. Bayet et M. *Guernut* pour repousser la motion de M. Bourdon. Il est plus indispensable que jamais de faire l'union pour défendre les idées de la Ligue.

Mlle *Collette* aurait beaucoup d'observations à faire, mais elle y renonce, en raison de l'heure tardive. Elle tient toutefois à rectifier les allégations de M. *Barthélemy* en ce qui concerne les séances du Comité du mois de janvier dernier. Les souvenirs de M. *Barthélemy* sont inexacts : le Comité ne s'est pas élevé contre les idées qui avaient été exprimées au Congrès, ni contre les votes acquis ; il a seulement regretté que M. Challaye, mandaté par le Comité central pour soutenir le point de vue commun, ait défendu, contre lui, les thèses de la minorité.

M. *Moutet* déclare qu'il ne peut être question de limiter pour qui que ce soit le droit d'exprimer sa pensée, mais si, après chaque ordre du jour du Comité central, une contre-résolution est adoptée par quelques-uns et si une campagne est faite dans la Ligue, la vie de la Ligue n'est plus possible. Si de tels procédés se généralisaient, ce ne serait plus entre nous qu'une question de majorité. Si nous devons donner à la Ligue le spectacle d'une fraction du Comité insurgant constamment les ligueurs, le Comité ne peut plus remplir le mandat de direction que lui a donné la majorité de la Ligue.

M. *Delaisi*, sans aborder le fond du débat, voudrait voir le Comité arriver à un accord sur deux points : 1° éviter toute apparence de scission ; 2° garder à chacun son entière liberté d'expression.

Lorsqu'une affiche a été votée par la majorité du Comité central, elle devrait porter les signatures de tous ceux qui ont voté pour, afin d'éviter les protestations de ceux qui ont voté contre. Quant à ces derniers, leurs raisons seraient connues puisqu'elles sont mentionnées au procès-verbal et la Ligue pourrait en juger.

M. *Emile Kahn* observe que c'est contre la résolution du Comité et non contre l'affiche que le manifeste a été lancé. En ce qui concerne la proposition que vient de faire M. *Delaisi*, elle ne peut être examinée immédiatement, puisqu'elle ne figure pas à l'ordre du jour de la séance.

Le Comité décide d'examiner cette proposition à une séance suivante.

M. *Hérolt*, s'inspirant des déclarations de M. Es-



monin qui ont été lues tout à l'heure, propose le contre-projet d'ordre du jour suivant :

« Le Comité central se refuse à rouvrir le débat sur la résolution du 19 octobre, le vote ayant été régulièrement acquis.

« Il reconnaît, une fois de plus, suivant la tradition constante de la Ligue, le droit pour tout ligueur, quel qu'il soit, d'exprimer sa pensée dans toute son étendue.

« Mais il exprime le regret qu'une pratique, jusqu'alors inusitée, de campagne publique contre les résolutions du Comité central, exactement conformes à toutes les décisions des Congrès, ait été introduite dans notre association, au risque de la diviser profondément en un temps où plus que jamais l'union pour l'action s'impose ».

M. *Emile Kahn* fait observer que la résolution de M. Georges Bourdon reconnaît, elle aussi, la liberté d'opinion de chacun.

M. *Moutet* soumet un amendement au texte de M. Hérold, et propose de le rédiger comme suit :

« Le Comité central,

« Reconnaît une fois de plus, suivant la tradition constante de la Ligue, le droit pour tout ligueur, quel qu'il soit, d'exprimer sa pensée dans toute son étendue.

« Mais il observe que le renouvellement d'une pratique, jusqu'alors inusitée, de campagne organisée contre les résolutions, régulièrement prises, du Comité central par certains de ses membres, serait de nature à provoquer dans notre association des divisions profondes, en un temps où plus que jamais l'union pour l'action s'impose ».

M. *Hérolé* se rallie à la proposition de M. Moutet.

— Avant de passer au vote, M. *Guerry* tient à souligner que la minorité n'a jamais fait une campagne publique contre le Comité central, mais une campagne à l'intérieur de la Ligue. Il revendique, au nom de la liberté, le droit de mener de telles campagnes.

M. *Hadarnard* remarque que l'opposition a été appelée au Comité central par la volonté du Comité lui-même, qui a proposé au vote des Sections des tenants de toutes les opinions.

M. *Bayet* propose au Comité de voter l'ordre du jour pur et simple. En effet, un ordre du jour, quel qu'il soit, risque de bloquer une majorité contre une minorité.

M. *Moutet* objecte que l'ordre du jour pur et simple a, lui aussi, une signification, et qu'il enlève toute valeur aux opinions qui ont été émises.

M. *Grumbach* se prononce également contre l'ordre du jour pur et simple, qui aurait la signification d'un blâme à l'égard de la majorité.

M. *Victor Basch* met aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Moutet et Hérold.

Ont voté pour la priorité : MM. *Basch, Besnard, Mlle Colette, MM. Delaisi, Grumbach, Hadarnard, Hérold, Kahn, Moutet, Prudhommeaux, Stcard de Plausoles.*

Ont voté contre : MM. *Ancelle, Barthélemy, Bayet, Caillaud, Guerry, Michon.*

M. *Victor Basch* met aux voix le texte de la motion de MM. Hérold et Moutet :

On voté pour : MM. *Basch, Besnard, Mme Bloch, Mlle Colette, MM. Grumbach, Guernut, Hadarnard, Hérold, Moutet, Prudhommeaux, Stcard de Plausoles.*

Ont voté contre : MM. *Ancelle, Barthélemy, Bayet, Caillaud, Delaisi, Guerry.*

MM. *Brunschvicg, Combault, Roger Picard, Rouqués*, qui avaient voté par correspondance en faveur de l'ordre du jour de M. Bourdon ont déclaré, depuis lors, se rallier à l'ordre du jour de MM. Hérold et Moutet (1).

Comité central (Prochaine séance). — Le Comité fixe au jeudi 18 janvier la date de sa prochaine séance.

(1) MM. *Ramadier* et *Viollette* avaient déclaré par correspondance voter l'ordre du jour de M. Bourdon. MM. *Bergery* et *Demons* avaient voté contre.

## A NOS SECTIONS

### SERVICE JURIDIQUE

#### I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

##### 1<sup>o</sup> Affaire soumise par la Fédération

**Meurthe-et-Moselle, Strasbourg, Schneider, Affaires étrangères, Guerre.**

##### 2<sup>o</sup> Affaires soumises par les Sections

**Antony, Gleich Jacques, Préfet de la Seine.**  
**Avranches, Laclou, Toussaint, Pensions.**  
**Basse-Terre, Virlot Louis, S. Contentieux Conseil d'Etat.**  
**Boulogne-Billancourt, Marie André, Intérieur.**  
**Cormeilles-en-Parisis, Rendulic, Intérieur.**  
**Laon, Laon, incident à la manifestation pacifiste, Intérieur.**

**Laval, Maulavé, Education nationale.**

**Le Perreux, Hugot, Intérieur.**

**Ligue Hongroise, Egri, Oscar, Préfet de la Seine.**

**Ligue Italienne, Aureli, Ivo, Travail ; Baldisseri, Mariò, Intérieur ; Ballerin, Luigi, Intérieur ; Becchetti, Intérieur ; Bianchi, Silvio, Affaires étrangères ; Cicero, Marcello, Intérieur ; Del Proposto, Travail ; Fabro, Aldo, Affaires étrangères ; Fantozzi, Enzo, Préfet de Seine-et-Oise ; Gemignani, Travail ; Levi, Minzi, Travail ; Monti, Albertine, Travail ; Orneli, Amerigo, Intérieur ; Piton, Pierre, Travail ; Poli, Primo, Travail ; Stangherlin, Luigi, Travail ; Tovazzi, Travail, Intérieur.**

**Ligue Yougoslave, Paitoni, Bruno, Justice.**

**Marseille, Saramako Bakary, Guerre ; Saskimann, Intérieur.**

**Paris-6<sup>e</sup>, Comédés-Aubry, reconstruction de la Coopérative, Finances, Intérieur.**

**Roquebrune, Moissac, Léopold, Budget.**

**Sedan, Polliou, Justice.**

**Sidi-bel-Abbès, Algérie, personnel des Banques, Intérieur. Gouverneur Général Algérie.**

**Toulouse, Limousin, Pierre, Affaires étrangères ; Magnan, Justice.**

**Vallauris, Golfé Juan, Français, A. Finances.**

**Villedieu, Molinié, Commerce, Préfet de la Manche.**

(16 janvier.)

### TRESORERIE

#### Envois d'argent

Bourg (Ain), 41 fr. ; Tabouducht (Alger), 26 fr. 50 ; Dompierre-sur-Besbre (Allier), 98 fr. 25 ; Le Theil (Allier), 467 fr. ; La Batie-Neuve (Hautes-Alpes), 144 fr. 90 ; Cannes (Alpes-Maritimes), 52 fr. 50 ; Lalevade (Ardèche), 8 fr. ; Vernoux (Ardèche), 60 fr. ; Nogent-sur-Seine (Aube), 20 fr. ; La Ciotat (B.-du-R.), 60 fr. ; Isigny-sur-Mer (Calvados), 8 francs ; Jarnac (Charente), 20 fr. ; Néré (Ch.-Inf.), 259 francs 85 ; Puyravault (Ch.-Inf.), 39 fr. 30 ; Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 4 fr. ; Chenerrailles (Creuse), 24 fr. ; Lens-Lestang (Drôme), 8 fr. ; Romans-Bourg-de-Péage (Drôme), 20 francs ; Pacy-sur-Eure (Eure), 20 fr. ; Landerneau (Finistère), 5 fr. ; Quimperlé (Finistère), 56 fr. ; Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne), 50 fr. ; Arcachon (Gironde), 30 francs ; Montouliers (Hérault), 8 fr. ; Châteaurenault (I.-et-L.), 30 fr. 65 ; Sonzay-Souvigné (I.-et-L.), 8 fr. ; Beurepaire (Isère), 8 fr. ; Grenoble (Isère), 20 fr. ; Dôle (Jura), 12 fr. ; Dax (Landes), 41 fr. 55 ; Roquefort (Landes), 30 francs ; Le Brignon (Haute-Loire), 64 fr. 10 ; Ste-Florine (Haute-Loire), 34 fr. 30 ; Le Croisic (Loire-Inf.), 52 fr. 30 ; Puy-Eveque (Lot), 4 fr. ; Beaufort-en-Vallée (M.-et-L.), 60 fr. ; Marcilly-sur-Seine (Marne), 168 fr. ; Argentan (Orne), 9 fr. 60 ; Navarrenx (Basses-Pyrénées), 330 fr. 65 ; Prades (P.-O.), 3 fr. 10 ; St-Laurent-de-Gerdans (P.-O.), 61 fr. 50 ; Clunay (S.-et-L.), 8 fr. ; Le Creusot (S.-et-L.), 16 francs ; Digoïn (S.-et-L.), 372 fr. ; Paris-1<sup>re</sup>, 18 fr. ; Asnières (Seine), 25 fr. ; Eaubonne (S.-et-O.), 20 fr. ; Mazières-en-Gâtine (D.-S.), 86 fr. 50 ; Niort (D.-S.), 40 fr. ; Cayeux-sur-Mer (Somme), 4 fr. ; St-Sulpice (Tarn), 6 fr. 50 ; La Seyne-sur-Mer (Var), 71 fr. 60 ; St-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), 40 fr. ; Ravieres-Aisy (Yonne), 40 fr. ; Mahé (Indes-Françaises), 18 francs.

(A suivre.)



## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférences des délégués permanents

Du 6 au 14 janvier, M. Von Gerlach a visité les Sections suivantes : Charliou, Amblerie, Renaison (Section de Saint-Haon), St-Germain, Laval, St-Just-en-Chevalet, Montbrison, Sain-Germain-Laval, Sury-le-Comtal, Chazelles-sur-Lyon (Section de Saint-Galmier), Saint-Etienne, Roanne (Loire).

Du 7 au 14 janvier, M. Campolonghi a visité les Sections suivantes : Mazières, Niort, Prahecq, Arçais, St-Hilaire, La Palud, Pamproux, Sauzé-Vaussais, Parthenay, Airvault, Thouars (Deux-Sèvres).

### Autres conférences

- 26 mai. — St-Maur-des-Fossés (Seine) : M. Bombin.  
 30 novembre. — Lorient (Morbihan) avec le concours du Cartel de la Paix : représentation de « La Marche Hérotique », d'Abadie.  
 10 décembre. — Amançé (Haute-Saône) : M. André Liautey.  
 14 décembre. — Paris-1<sup>re</sup> (Seine) : M. Hervé.  
 17 décembre. — Vesoul (Haute-Saône) : M. André Médard, président fédéral.  
 20 décembre. — Paris : meeting en faveur des accusés du Reichstag : M. Sicard de Plauzoles, membre du Comité central.  
 21 décembre. — Paris-20<sup>e</sup> (Seine) : M. Alphonse Bombin, M. J.-M. Caillaud, membre du Comité central.

### Congrès fédéral

7 janvier. — Gironde (Bordeaux) : M. Albert Bayet, membre du Comité central.

### Désarmement

10 janvier. — Fédération ayant adopté le projet de résolution proposé par le Comité international consultatif du Désarmement : Cher.

### Procès de Leipzig

10 janvier. — Fédérations et Sections ayant adopté la résolution proposée par le Comité central en faveur des inculpés du procès de Leipzig (*Cahiers* 1933, p. 761) :

Aisne : Neufchâtel-sur-Aisne.  
 Charente : Montignac.  
 Charente-Inférieure : Fouras.  
 Cher : Fédération, Châteaumeillant.  
 Deux-Sèvres : Parthenay, Prahecq.  
 Finistère : Pont-Aven.  
 Lot : Villeneuve-sur-Lot.  
 Morbihan : Lorient.  
 Nord : Lille.  
 Pas-de-Calais : Marquise, Wingles.  
 Seine : Fédération.  
 Seine-et-Marne : Meaux.  
 Somme : Beauval.

### Verdict de Saïgon

10 janvier : Fédérations et Sections ayant approuvé la résolution proposée par le Comité central, demandant la grâce pour les condamnés de Saïgon (*Cahiers* 1933, p. 761) :

Ain : Bourg.  
 Aisne : Neufchâtel-sur-Aisne.  
 Charente-Inférieure : Fouras, Puyravault.  
 Côte-d'Or : Dijon.  
 Deux-Sèvres : Parthenay, Prahecq.  
 Eure : La Croix-Saint-Leufroy.  
 Finistère : Pont-Aven.  
 Gard : Alès.  
 Gironde : Libourne.  
 Loir-et-Cher : Blois.  
 Loire : Rive-de-Gier.  
 Loire (Haute) : Langeac.  
 Lot : Villeneuve-sur-Lot.  
 Lot-et-Garonne : Marmande, Miramont.  
 Meuse : Bar-le-Duc.  
 Morbihan : Lorient.  
 Nord : Lille.  
 Pas-de-Calais : Wingles.  
 Pyrénées-Orientales : Prades.  
 Saône-et-Loire : Chalon-sur-Saône.  
 Savoie (Haute) : Evian-les-Bains.  
 Seine : Fédération, Paris-2<sup>e</sup>, Paris-17<sup>e</sup>.

Seine-et-Oise : Magny-en-Vexin, Port-Marly.  
 Vosges : Mirecourt, Senones.  
 Yonne : Châblis.

### Campagnes de la Ligue

**Assurances Sociales.** — Louviers (Eure) prie le Comité central de faire toutes les démarches utiles pour que soit inséré, dans les notifications de décisions prises par les caisses, l'article 233 § 1 du règlement d'administration publique du 25-26 juillet 1930, afin que les assurés sociaux soient informés qu'ils disposent de dix jours pour en saisir la commission cantonale au cas où ils croiraient n'avoir pas touché le montant intégral de leurs prestations de façon à ce qu'il n'y ait pas forclusion.

**Ecole laïque.** — Lorient (Morbihan) demande, comme complément aux lois votées en faveur de la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, que la huitième année scolaire soit en grande partie réservée à l'enseignement ménager, à la puériculture, à l'hygiène, à la culture physique.

**Impôts.** — Lorient (Morbihan) demande la publication de la liste des assujettis à l'impôt sur le revenu.

**Objection de conscience.** — Cahors (Lot) propose l'organisation du service civil en temps de paix, qui serait un sûr critérium pour apprécier la sincérité des objecteurs en leur évitant des poursuites.

— Louviers (Eure) demande pour les objecteurs de conscience la suppression du § 2 de l'article 193 du Code de justice militaire et la modification suivante de l'alinéa C du même paragraphe : La demande de transfert aux services sanitaires ou civils devra être présentée par l'intéressé au bureau de recrutement de son ressort 15 jours au plus tard après la session du conseil de revision.

**Seznec (Affaire).** — La Fédération de la Seine affirme sa solidarité avec tous ceux qui militent pour obtenir des Pouvoirs publics la revision du procès de Seznec, condamné au bague perpétuel et présumé innocent.

### Activité des Fédérations

**Haute-Saône.** — Le Comité fédéral, ému de la campagne menée contre la S. D. N. par toutes les puissances d'argent et plus spécialement par la Presse dévouée aux marchands de canons, demande au Comité central d'étudier la possibilité de réunir un Congrès de la Ligue, à la fois national et international, à Genève, pour affirmer sa solidarité avec la seule organisation qui, à l'heure actuelle, peut s'opposer efficacement au retour d'un nouveau conflit ; pour lui apporter l'appui des milliers de militants répartis dans tous les pays du monde et regrouper de la sorte, en des assises solennelles, toutes les forces éparses qui luttent parallèlement dans les pays encore libres, pour assurer le triomphe de la paix et de la liberté sur toutes les tyrannies et les impérialismes renaissants.

**Seine.** — La Fédération et Paris-6<sup>e</sup> demandent qu'en cas de crimes ou délits, tous les citoyens sans aucune exception, soient soumis aux mêmes lois et jugés par les tribunaux ordinaires qui s'est donné le pays ; protestent contre l'escamotage de certains scandales financiers sur lesquels on fait le silence parce que les auteurs occupent de hautes situations sociales ; exigent du Gouvernement de mettre fin à de tels scandales ; demandent aux Sections d'apporter la même protestation indignée au siège de la Ligue afin qu'il soit mis un terme à de tels abus.

### Activité des Sections

**Arlès (Bouches-du-Rhône)** proteste contre la forme et le fond de la circulaire du ministre de l'Intérieur Chautemps, en date du 26 janvier 1933, et de la circulaire du ministre de l'Éducation nationale de Monzie, en date du 28 août 1933 ; demande au Comité central d'intervenir auprès de ces ministres et, si besoin est, auprès du président du Conseil, afin que les deux circulaires soient immédiatement rapportées ; elle demande que le Gouvernement fasse preuve de plus d'énergie pour réprimer l'action dangereuse et anti-constitutionnelle que mènent dans le pays les chauvinistes et les profascistes et, dans nos écoles, les Davidées et les Jécistes.

**Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)** ne voit d'espoir sérieux du maintien de la paix que dans le développement de la démocratie et des gouvernements qui s'appuient sur elle ; invite tous les ligueurs à travailler au renforcement de l'union des partis démocratiques.

**Capian (Gironde)** invite le Comité central à agir au plus



lot auprès du Gouvernement et de la S. D. N. afin de veiller à ce que le peuple sarrois puisse en toute indépendance et en pleine liberté disposer de lui-même lors du plébiscite de 1935.

**Chelles** (Seine-et-Marne) proteste contre l'incurie des services de la direction de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, lors de la catastrophe de Lagny, qui compte parmi les morts des victimes du froid et du manque de soins ; reproche à la Justice de laisser la liberté aux détraisseries de l'épargne publique.

**Fursac** (Creuse) s'étonne que certains parlementaires parlent de revenir au service militaire de deux ans, et demande au Comité central d'agir auprès du Gouvernement afin qu'il s'engage résolument dans la voie du désarmement.

**Meaux** (Seine-et-Marne), douloureusement ému par la catastrophe de Lagny et par l'insuffisance des moyens de sauvetage, émet le vœu qu'un train sanitaire soit formé à Paris pour toute la région parisienne et qu'un personnel de médecins et d'infirmiers prélevé sur les hôpitaux de la capitale soit toujours prêt à rejoindre ce train ; que d'autres trains sanitaires soient formés dans toutes les villes importantes de chaque réseau des chemins de fer.

**Meudon** (Seine-et-Oise) félicite la Ligue de l'action énergique qu'elle a menée dans l'affaire des accusés du Reichstag et espère que la commutation des peines de mort des condamnés de Saigon donnera des apaisements et amènera par la suite une mesure de pardon (2 janvier).

**Montgeron** (Seine-et-Oise) demande au Comité central de suivre attentivement le développement de l'affaire Stavisky et d'exiger du Gouvernement une prompte et complète action de salubrité et de justice ; proteste : 1) contre l'incurie criminelle du service sanitaire de la Compagnie des chemins de fer lors de la catastrophe de Lagny ; 2) contre la complicité de la Presse qui tend à déplacer les responsabilités du haut en bas dans les services incriminés ; réclame la nationalisation des chemins de fer et l'unification des réseaux ; proteste contre le cumul des fonctions d'administrateur des grands réseaux avec celles d'administrateur de sociétés ; proteste contre les procédés comptables des compagnies qui permettent de fortes dépenses inutiles et font passer au compte de l'Etat leur déficit ; proteste contre les scandaleux trafics souvent dénoncés et toujours perpétrés.

**Oteville** (Manche) émet le vœu que dans l'intérêt de la paix soient poursuivis, dans le cadre de la S. D. N. qui, seule, peut nous donner certaines garanties de sécurité, les pourparlers avec le gouvernement britannique.

**Orsay** (Seine-et-Oise) émet le vœu que la loi de 1884 sur le droit syndical soit étendue aux professions libérales, ainsi qu'aux fonctionnaires, employés, agents, sous-agents et ouvriers de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics. La Section approuve les déclarations faites par la Ligue dans son communiqué à la presse au sujet du scandale Stavisky-Tissier, félicite et engage le Comité central à persévérer dans son action salutaire.

**Paris-6<sup>e</sup>**. — Voir, plus haut, les résolutions adoptées par la Fédération de la Seine.

**Paris-17<sup>e</sup>** demande à la Ligue de s'intéresser à la question de l'inégalité du système électoral parisien ; espère que l'actuel président du Conseil saura réaliser le projet qu'il a déposé en 1925. La Section ayant pris connaissance de l'intention de M. Tardieu de présenter une proposition de loi en faveur du retour au service militaire de deux ans, prie le Comité central d'entreprendre par les *Cahiers*, par des tracts, par des meetings une énergique campagne pour renseigner le public sur les véritables buts de cette offensive fasciste, sur le danger de conserver en temps de paix des effectifs permanents de troupes militaires, sur la nécessité urgente d'un désarmement immédiat et intégral.

**Le Plant-Tremblay** (Seine) demande que l'activité des Sections paraisse dans les *Cahiers* dans le mois de l'envoi ; que les questions du mois soient rétablies ; que la Ligue ne devienne pas une réplique de l'Armée du Salut, mais que, fidèle à sa création, elle soit un levier susceptible de soulever les masses dont la tendance actuelle est l'inaction ; que le Comité central établisse un plan d'éducation de la classe ouvrière.

**Port-d'Envaux** (Charente-Inférieure) fait confiance au Comité central dans sa lutte contre les puissances d'argent et l'engage vivement à poursuivre la réalisation des mesures qui doivent amener le triomphe de la démocratie.

**Saint-Maur-des-Fossés** (Seine) considérant que les droits de l'enfant sont les plus sacrés des droits humains, proteste contre les brutalités dont souffrent certains enfants mar-

tyrs ; réclame l'élevation des peines prévues par le Code civil ; elle émet le vœu que soit complétée et renforcée la loi protégeant les enfants et que soit plus expéditive l'action de la police et de la justice ; la Section demande l'intervention du Comité central pour protester contre le cumul des retraites civiles ou militaires d'ancienneté avec des emplois rétribués par l'Etat ; demande au Comité central d'intervenir en vue de la suppression des sociétés de préparation militaire.

## CORRESPONDANCE

### A propos du Congrès d'Amiens

Nous avons reçu de M. BOUTILLER, président de la Section de Douvres (Calvados), la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer :

Quistrehem, le 7 janvier 1934.

Monsieur le Secrétaire général et  
cher collègue,

J'ai reçu ces jours-ci le compte rendu sténographique du Congrès d'Amiens. Quelle n'a pas été ma surprise de voir (page 354), que le délégué de la Section de Trouville-sur-Mer, profitant de ce que je n'étais pas là pour le contredire, m'y a prêtés des propos *bellicistes* que j'aurais tenus, en sa présence, à notre Congrès fédéral du 18 juin 1933 !

Il y a, en ce moment, entre le président fédéral et moi, sur la question du compte rendu de ce Congrès, un conflit assez aigu, que je serai peut-être obligé de vous prier de soumettre au Bureau du Comité central. Mais je veux, sans plus attendre, vous demander, en raison de la publicité donnée aux allégations de M. Grégoire, de bien vouloir insérer dans les *Cahiers* ma protestation indignée, à la fois contre sa façon d'attaquer un collègue absent, et contre le langage même qu'il m'a attribué (entre guillemets). Je puis d'autant mieux le démentir, qu'il s'agit ici d'un rapport écrit dont j'ai donné lecture au Congrès fédéral de Lisieux, et qui figure *in extenso* au registre des délibérations de la Fédération du Calvados.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général et cher collègue, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

E. BOUTILLER.

## RECTIFICATION

Séance du 7 novembre 1933. — M. Robert Perdon nous adresse la rectification suivante au procès-verbal du Comité du 7 novembre 1933. (*Cahiers* du 10 décembre 1933, page 735) :

« M. Perdon votera contre le projet de M. Philip. Il estime, en effet, que plus la démocratie se développe, plus elle a l'obligation de défendre son territoire. »

J'ai bien dit cela, mais pas ainsi :

J'ai dit que plus une démocratie se développait, plus l'obligation était à la base de ses institutions. Obligations de ne pas rester un ignorant ; « obligation scolaire ». Obligation de ne pas être un imprévoyant ; « inscription obligatoire aux lois d'assurances sociales ». Obligation pour l'ouvrier révolutionnaire — faisant ainsi allusion à la Russie — de défendre son territoire et ainsi les conquêtes de la Révolution.

Quelle serait l'attitude de la Ligue, ai-je ajouté, si demain un employeur ayant du cran refusait, au nom de ses principes, comme contraire à sa conscience, de faire aux assurances sociales les versements dont la loi lui fait obligation et s'il affirmait sa protestation en faisant la grève de la faim ?

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



# CRAPOUILLOT

La grande revue dirigée par **J. GALTIER-BOISSIÈRE**

publie par an **DOUZE** livraisons illustrées, d'une présentation impeccable, consacrées avec une totale indépendance, les unes à l'actualité littéraire, artistique et spectaculaire, les autres à une étude fouillée, une grande enquête ou un vivant reportage sur **LA QUESTION DU JOUR**.

## CRAPOUILLOT

à la demande générale prolonge sa campagne d'abonnements :  
JUSQU'AU 31 JANVIER 1934

tout nouvel abonné d'un an, se recommandant des « Cahiers » recevra, en sus des 12 livraisons de l'abonnement, franco de port, en

## PRIME GRATUITE

# 6

de ces célèbres  
numéros spéciaux  
précédemment  
parus  
à choisir parmi  
les suivants

Hitler, est-ce la Guerre?.. (vendu 12 fr.) Histoire du Cinéma..... (vendu 12 fr.)  
Les Mystères de la Guerre. (vendu 12 fr.) L'automobile, n° gai..... (vendu 12 fr.)  
Les Parisiens (voyage à Paris) (vendu 12 fr.) La Gastronomie..... (vendu 12 fr.)  
Les Anglais (le n° saisi). (vendu 12 fr.) Les Vins de France..... (vendu 12 fr.)  
Les Américains..... (vendu 12 fr.) Les Morts Mystérieuses.. (vendu 12 fr.)

## ABONNEZ-VOUS POUR 1934

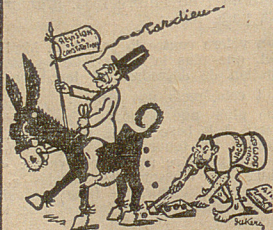
(France et colonies : un an : 75 fr.) en indiquant les primes choisies.

CRAPOUILLOT, 3, place de la Sorbonne - Paris (5<sup>e</sup>) Chèque Postal  
Paris 417-26

VIENT DE PARAÎTRE

## DÉDÉ A DADA HOMME D'ÉTAT PAR DUKERCY

Dans ce fort bel ouvrage, l'auteur de  
**MILLERAN-TAN-PLAN** porte une  
estocade mortelle à M. **TARDIEU**.



Album-Réquisitoire de 48 pages, avec 30  
dessins, grand format, 4 couleurs.  
Édition de luxe : 15 francs franco.  
Adresser commandes, mandats ou chèques :  
**Éditions AMÉDÉE-CHIROUTRE**  
10, rue de Rochechouart, Paris-9<sup>e</sup>.

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

### Paris-Saint-Lazare à Londres

Le jour : le service rapide le plus agréable et le plus économique est celui de Dieppe-Newhaven (restaurant à bord).

La nuit : 1. Service le plus confortable Le Havre-Southampton (3 fois par semaine dans chaque sens) ; 2. Service journalier rapide et économique Dieppe-Newhaven.

Toutes classes (chemin de fer et paquebot) par Dieppe-Newhaven : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes (paquebot) par Le Havre-Southampton. Compartiments-couchettes toutes classes de Paris-Dieppe et vice-versa.

## AVIS IMPORTANT

### Exemplaires égarés

La poste nous a fait retour d'un certain nombre d'exemplaires des *Cahiers* dont la bande d'adresse a été perdue accidentellement en cours de route.

Que ceux de nos abonnés qui n'ont pas reçu les derniers numéros veuillent bien nous en informer sans retard.

Nous leur enverrons un deuxième exemplaire des numéros égarés.



Imprimerie Centrale de la Bourse  
117, rue Réaumur, Paris